

Horus : polysémie et métamorphoses **(Enquêtes dans les Textes des Pyramides, 5)**

Bernard Mathieu

Université Montpellier 3 Paul Valéry, Institut d'égyptologie François Daumas
CNRS - UMR 5140, « Archéologie des Sociétés Méditerranéennes »

COMME le théonyme « Seth », objet de notre dernier article dans cette revue ¹, le théonyme *Hr(w)*, « Horus », dans les Textes des Pyramides (TP) comme dans tout autre texte égyptien, est éminemment polysémique. Faire de cette entité une divinité spécifique du panthéon égyptien serait, plus qu'une simplification abusive, une grave source de confusion. Chacune de ses occurrences – plus de 900 recensées à ce jour dans les TP –, doit donc faire l'objet d'un examen contextuel attentif.

Plus encore que la figure séthienne, fondamentalement polymorphe parce que relevant de différentes strates théologico-politiques, l'analyse de la figure horienne permet de suivre les étapes de la constitution de la théologie héliopolitaine, depuis l'intégration du modèle archaïque de l'Horus de Nékhen (Hiéraconpolis) jusqu'à l'invention, à l'Ancien Empire, de l'Horus enfant, protégé de sa mère Isis et protecteur de son père Osiris. Au-delà du fait « religieux », comme toujours dans l'Égypte pharaonique, ce sont les représentations que l'institution pharaonique centralisée donne d'elle-même que permet de saisir cette enquête sur les différents « Horus ».

Les douze sections développées ici tentent de classer ses différentes acceptions au sein du corpus :

1. Horus, le lointain / supérieur, le dieu.
2. Horus, le dieu-roi de Nékhen (Hiéraconpolis).
3. Le couple archaïque Horus et Seth.
4. Horus ou Horus-Seth, le roi régnant.
5. Horus « héliopolitanisé », l'Œil d'Horus et les Enfants d'Horus.
6. « Horus sous forme Osiris », le créateur « osirianisé ».
7. Horus l'enfant.
8. Horus qui a protégé son père (Harendotès).
9. Horus officiant du défunt (Osiris).
10. Horus officiant de Sokar (le défunt).
11. Le défunt (Horus) officiant d'Osiris.
12. Les Horus stellaires.

¹ « Seth polymorphe : le rival, le vaincu, l'auxiliaire », *ENiM* 4, 2011, p. 137-158. Les conventions utilisées ici sont toujours celles de la Mission archéologique française de Saqqâra (MAFS) : C. BERGER-EL NAGGAR, J. LECLANT, B. MATHIEU, I. PIERRE-CROISIAU, *Les textes de la pyramide de Pépy I^{er}*. Édition. Description et analyse, MIFAO 118/1, Le Caire, 2^e éd., 2011, p. 6-9.

1. Horus, le lointain / supérieur, le dieu

Le théonyme *Hr* signifie sans doute étymologiquement « le lointain », « le supérieur », signification à rapprocher des épicleses *Qꜣj*, « Le Haut »² ou *Qꜣj-wr.t*, « Le Très-Haut »³, appliquées au créateur héliopolitain Atoum. *Hr* devait désigner le faucon en proto-égyptien, d'où l'idéogramme servant à l'écrire. Outre que *Hr*, comme on sait, peut parfaitement désigner le souverain, dès au moins la dynastie « 0 » (vers 3300-3150), il équivaut parfois, dans les TP comme ailleurs, au simple nom commun *ntr*, « dieu ». Ainsi que le notait judicieusement J. Yoyotte : « Souvent, “Horus” pourrait être avantageusement traduit par “Dieu”, en sous-entendant une connotation de souveraineté »⁴. Ce commentaire rejoignant une observation de D. Lorton : « The late date of the emergence of the divine concept [Osiris] supports another of Griffiths' points, that the deceased as well as the living king was originally referred to as Horus, and it explains why traces of that older appellation are still to be found in the Pyramid Texts »⁵. De fait, bien avant la diffusion de la Réforme osirienne, toute entité divine pouvait être nommée « Horus ».

Par exemple, l'expression « Horus est dans le rayonnement »⁶ se réfère à l'arrivée dans l'autre monde du défunt devenu *ntr* ; ce dernier est le « messager d'Horus »⁷, expression strictement équivalente à « messager du Dieu »⁸.

« L'Horus des dieux »⁹, comme « l'Horus qui n'a pas répété son ouvrage »¹⁰, « Horus seigneur du tremblement »¹¹, ou peut-être « Horus qui est sur sa langue (?) »¹², se rapporte au créateur. Plus précisément, « L'Horus qui préside aux esprits *akhou* »¹³ désigne Osiris, comme, peut-être, « Horus sorti de l'acacia »¹⁴. De même, « L'Horus qui est sur le *chedched* du ciel »¹⁵ décrit simplement le dieu-chacal Oupouaout dressé sur son pavois.

L'un des noms du créateur, sous sa forme lunaire, que doit connaître le défunt, est « l'Horus qui est sur le Séhédou du ciel »¹⁶, sans doute équivalent à « l'Horus qui est dans le Grand Vert »¹⁷, « l'Horus qui perce la Fraîcheur »¹⁸, c'est-à-dire le ciel constellé. L'expression « Horus Khenti-ménoutef »¹⁹ doit se comprendre simplement comme « le dieu Khenti-ménoutef ». Le § 1295b mentionne « Horus du Sud » et « Horus du Nord »²⁰, où l'on peut reconnaître l'Horus de Nékhen (Hiéaconpolis) et, sans doute, l'Horus de Pé (Bouto). « Horus de l'Horizon », pour citer un dernier exemple, n'est autre que le « seigneur de l'Horizon » (voir *infra*, 6. Horus sous forme d'Osiris).

En au moins trois endroits, le théonyme « Horus » est utilisé de manière générique, dans une intention apotropaïque, pour éviter de nommer « Seth ». La version P du § 1016d se lit *snsn Hr jr=k*,

² § 1578b [TP N585 D = 1851 [TP N657 B] = § *2268c [TP N738 B] ; § 1587c [TP 587].

³ (§ 878a [TP 464].

⁴ *BSFE* 114, 1989, p. 48.

⁵ *VarAeg* 1, 1985, p. 120.

⁶ *Hr m j.ꜣhw* : § 304c.

⁷ *wpwtj Hr* : § 1254d.

⁸ *wpwtj Ntr* : § 920a, 1244c.

⁹ *Hr ntr.w* : § 525b, 981a, 986c, 999c, 1086a, 1408a, 1412a, 2208a, TP 1025.

¹⁰ *Hr j.tm-whm-kꜣ.tꜣf* : § 1622b, TP 1012.

¹¹ *Hr nb sdꜣ* : § *2251d.

¹² *Hr-hrj-nꜣf* : § 1088b, c.

¹³ *Hr hntj ꜣh.w* : § 800c, 1505b, 1508c, 1518a, 2147b.

¹⁴ *Hr pr m šnd* : § 436a.

¹⁵ *Hr hrj šdsd p.t* : § 800a, 1036a, TP 1023.

¹⁶ *Hr hrj Shdw p.t* : § 449b.

¹⁷ *Hr jmj Wꜣd-wr* : § 1505b, 1508c.

¹⁸ *Hr wbꜣ Qbhw* : § 917a.

¹⁹ *Hr hntj-mn.wtꜣf* : § 804c, 1015a, 1719e.

²⁰ *Hr rsw / Hr mhꜣtj*.

« Horus fraternisera avec toi », là où les versions M et N, sans doute plus fidèles à l'original, donnent *snsn Stš jr=k*, « Seth fraternisera avec toi ». « L'Horus pourpre »²¹, à l'évidence, désigne ce même Seth.

L'appellation « Horus » est attribuée, de manière générique, à nombre de divinités locales : Horus de Béhédet (Edfou), « Horus de Chesmet »²², Horus de Damanhour, « Horus de Djébâout »²³ ou « Horus qui est à Djébâout »²⁴, « Horus de Khem »²⁵ ou « Horus qui préside à Khem »²⁶, etc. Un « Horus régent de la Cité »²⁷ pourrait bien se rapporter au créateur héliopolitain.

Ce phénomène de *diffusion horienne*, récurrent dans l'histoire religieuse égyptienne, dont la première manifestation doit être datée au plus tard de la I^{re} dynastie, tient au moins à deux raisons : 1) la valeur générique du terme *Hr* ; 2) le rôle archétypal et référentiel joué par l'Horus de Nékhen et la cité de Hiéraconpolis, selon l'historiographie pharaonique elle-même, dans la formation de l'État égyptien. L'importance des cultes horiens de Béhédet, de Damanhour ou de Djébâout, pour ne citer qu'eux, n'est peut-être qu'un effet de la diffusion puissante et coordonnée, dans l'Égypte protodynastique, de l'Horus de Nékhen et de l'apparat régalien qui lui était attaché. On serait en droit, ainsi, de proposer le concept de « Réforme horienne », bien antérieure à la Réforme osirienne dont nous avons traité²⁸.

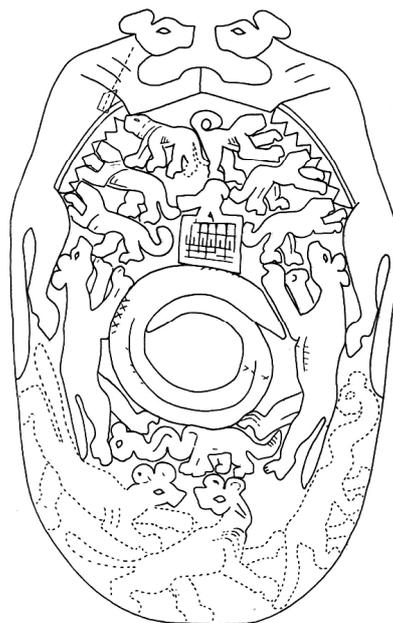


Fig. 1. Palette prédynastique (MMA 28.9.8).

Une palette en « schiste » de la fin du Prédynastique ou protodynastique, conservée au Metropolitan

²¹ *Hr tmstj* : § 702b.

²² *Hr šsmtj* : § 450b, 528b, 983a, 987b, 1085c, 1136a, 1409a, 1413a, 2062b.

²³ *Hr Db'wtj* : § 1668a [N], 1993c [N].

²⁴ *Hr jmj Db'w.t* : § 734c, 1668a [M], 1993c [P], TP 1058.

²⁵ *Hr Hmj* : § 2078c.

²⁶ *Hr hntj Hm* : § 810b.

²⁷ *Hr hq3 Njw.t* : TP 1009 B.

²⁸ « Mais qui est donc Osiris ? Ou la politique sous le lindeuil de la religion », *ENiM* 3, 2010, p. 77-107.

Museum of Arts, représente en son centre un Horus sur un *sérekh* surmontant un serpent enroulé, évoquant le fameux Méhen²⁹ [fig. 1] : le manque d'information sur la provenance de l'objet ne permet guère d'être affirmatif quant à l'identification de cet Horus, mais on y reconnaîtra, à tout le moins, une figuration du principe divin, dominant l'univers depuis son centre, et utilisé comme expression métaphorique de l'institution pharaonique.

2. Horus, le dieu-roi de Nékhen (Hiéaconpolis)

Le dieu-faucon Horus de Nékhen, en raison du rôle éminent joué par le « royaume » de Hiéaconpolis dans les fondements de l'État égyptien, comme cela est aujourd'hui très généralement admis³⁰, fait fonction de dieu-roi archétypal. C'est par référence à cette autorité politico-religieuse que tout souverain égyptien est un « Horus », porte un « nom d'Horus », et se place sous les ailes protectrices du dieu-faucon.

On sait que l'expression « Suivants d'Horus » désigne, dans le Canon de Turin, les rois mythiques précédant l'époque « historique » ; il pourrait bien s'agir, selon une tradition historiographique, des princes qui gouvernèrent le royaume de Hiéaconpolis, sous l'égide de leur dieu Horus de Nékhen, avant l'émergence de l'État pharaonique.

Comme on pouvait s'y attendre, les TP, dont la strate de conception la plus ancienne reflète des réalités d'époque thinite, accordent une importance toute particulière à cette entité divine nommée « Horus de Nékhen »³¹, mais aussi le « Taureau de Nékhen »³², « Horus du Sud »³³, le « seigneur de Haute-Égypte »³⁴, « Horus seigneur de l'élite »³⁵, « Horus, le prince et roi des dieux »³⁶, « Horus qui est dans la Grande Cour »³⁷, « Horus qui réside dans la Grande Cour »³⁸, « le dieu qui est dans la Grande Cour »³⁹, et peut-être « Horus le vénérable »⁴⁰, qui serait la première occurrence connue d'Haroéris selon F. Contardi⁴¹. C'est sans doute de cet Horus qu'il est question dans l'expression « l'abattoir d'Horus »⁴², souvent citée conjointement avec la Grande Cour⁴³.

C'est cet Horus encore que l'on voit cité en parallèle avec Oupouaout, autre divinité ancienne majeure de Haute-Égypte⁴⁴, ou en parallèle avec « le Chacal qui est sur son flanc »⁴⁵. Le « Chacal » du TP 301 est assimilé, quant à lui, à « Horus, seigneur de la pierre verte »⁴⁶.

²⁹ MMA 28.9.8 ; voir notamment K.M. CIALOWICZ, *Les palettes égyptiennes aux motifs zoomorphes et sans décoration. Études de l'art prédynastique*, SAAC 3, Cracovie, 1991, p. 48-49 ; J.-O. GRANSARD-DESMOND, *Les Canidae de la Préhistoire à la I^{re} Dynastie en Égypte et en Nubie*, 1999, n° 77.

³⁰ Voir par exemple B. MENU, « Hiéakonpolis, berceau de la monarchie pharaonique », *Égypte, Afrique & Orient* 8, 1998, p. 18-21 ; T.A.H. WILKINSON, *Early Dynastic Egypt*, Routledge, Londres, 1999, p. 309-311 ; P. PERRY, « Sources of power in predynastic Hierakonpolis: legacies for Egyptian Kinship », dans R.F. Friedman, P.N. Fiske (éd.), *Egypt at its Origins 3. Proceedings of the International Conference « Origin of the State. Predynastic and Early Dynastic Egypt » London, 2005, OLA 205*, Louvain, 2011, p. 1271-1292.

³¹ *Hr Nhnj* : § 295a, b, 296a, 1293d, 2011d.

³² *Ko Nhnj* : § 276a [TP 254].

³³ *Hr rsw* : § 1295b.

³⁴ *nb šm'w* : § 513b [TP 319].

³⁵ *Hr nb p'.t* : § 14d, 737f, 895d, 1258a, 1804b, *2143b ; cf. § 371a-372a.

³⁶ *Hr jrj-p'.t nj-sw.t ntr.w* : § 1458e.

³⁷ *Hr jmj Wsh.t* : § 905b.

³⁸ *Hr hrj Wsh.t* : § *1939c.

³⁹ *ntr jmj Wsh.t* : § 866a [TP 459].

⁴⁰ *Hr wr* : § 116a-b.

⁴¹ « Die älteste Beleg des Gottes Haroeris », *GöttMisz* 225, 2010, p. 55-61.

⁴² *nm.t Hr* : § *1939e, TP 1069.

⁴³ § 214c, 865c, § 869c, § 2194c.

⁴⁴ § 953b, 1011a-b, 2032a.

⁴⁵ *S3b hrj gs=f* : § 659b.

⁴⁶ *Hr nb w3d* : § 457c.

Parangon du divin, « Horus » permet de nommer génériquement la divinité bénéficiaire du culte et de festivités (§ 1672b), pourvue de sceptres *amès* (§ 522c), d'effluve et de parfum (§ 1113c), à laquelle appartient le pain *qéméhou* (§ 551d), celle dont sont issues la galette *paq* et la pastille *padj* (§ 378b), dont le front est doté d'une uraeus (§ 139c), au front de laquelle est appliquée l'huile *Hatet* (§ 742b) ou l'huile *merhet* (§ 52a, b).

3. Le couple archaïque Horus et Seth

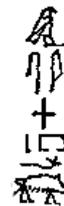
Il est inutile de revenir ici en détail sur le mythe fondateur du conflit d'Horus et Seth, qui fournit une étymologie historiographique de la constitution du territoire égyptien et de l'avènement de la monarchie égyptienne. C'est de cette strate conceptuelle que relèvent les désignations du type « les Deux Seigneurs »⁴⁷, « les Rivaux »⁴⁸ ou « les Deux Combattants »⁴⁹, pour nommer les deux adversaires.

Horus, on le sait, est atteint à l'œil, tandis que Seth l'est aux testicules : « tu cracheras sur le visage d'Horus pour en effacer la mutilation, tu attraperas les testicules de Seth pour effacer son mal (§ 142a-b) » ; « Horus est tombé à cause de son œil, le Taureau a filé à cause de ses testicules (§ 418a) » ; « l'émissaire d'Horus aime N et a apporté son œil, l'émissaire de Seth aime N et a apporté ses testicules (§ 535a-b) » ; « Horus a poussé des cris à cause de son œil, Seth a poussé des cris à cause de ses testicules (§ 594a) » ; « Horus est tombé à cause de son œil, Seth a souffert à cause de ses testicules (§ 679d) » ; « Ô Passeur, apporte cela (le bac), à Horus, apporte son œil, apporte cela à Seth, apporte ses testicules (§ 946a-c) » ; « (la première génération) enfantée avant que ne soit mutilé l'œil d'Horus, enfantée avant que ne soient extirpés les testicules de Seth (§ 1463e) » ; « Horus criaille à cause de son œil charnel (...) Seth glapit à cause de ses testicules (TP 1036) ».

Il est possible que le dieu nommé « Horus qui est dans sa maison » ou « Horus qui est dans la maison de son père »⁵⁰ soit une appellation spécifique de cet Horus archaïque ayant affronté Seth. Il semble avoir subi des contraintes similaires à celles de son adversaire : « délie donc tes attaches, tel Horus qui est dans sa maison, dénoue donc tes entraves, tel Seth qui est à Takhebti »⁵¹. Le déterminatif du porc qui est attribué à cet Horus dans les TS⁵² fait songer au combat d'Horus et Seth sous forme d'hippopotames dans le célèbre conte néo-égyptien [fig. 2]. Une autre possibilité serait de voir dans cet « Horus qui est dans sa maison » une appellation euphémique de Seth lui-même.



CT I, 288h [TS 67] (sarcophage T9C).



CT VII, 44a [TS 839] (sarcophage T9C).

Fig. 2. « Horus qui est dans sa maison ».

Résolu par un partage (*psš*) territorial, le motif conflictuel laisse place à l'image d'un couple divin « apaisé », « pacifié » (*htp* / *shtp*), emblématique de l'union du « Double-Pays » : « Rê sera en paix

⁴⁷ *Nb.wj* : § 26e, 34a, *1936c, TP 1052.

⁴⁸ *Sn-nw.wj* : § *1963b.

⁴⁹ *h2.wj* : § *1963b.

⁵⁰ *Hr jmj przf* : § 1294b, *1904d, *2127g, *2263c, TP 1004 ; *Hr jmj pr jtzf* : § *1921f, *2228c.

⁵¹ *wh' n=k s3r.w=k Hr js jmj przf s3m n=k md.wt=k ntr js jmj T3hb.t(j)* : § *1904d-e ; cf. § *1921f-g, *2228c-d, *2263c.

⁵² CT I, 288h [TS 67] ; CT VII, 44a [TS 839].

dans le ciel et il apaisera pour toi les Deux Seigneurs »⁵³. Ce couple apparaît fréquemment dans les mentions conjointes des « buttes d'Horus » (*j3.wt Hr*) – ou « buttes horiennes » (*j3.wt hrj.wt*) – et des « buttes de Seth » (*j3.wt Stš*) – ou « buttes séthiennes » (*j3.wt stšj.wt*)⁵⁴. Buttes d'Horus et buttes de Seth sont parfois complétées par les « buttes d'Osiris »⁵⁵ ou le Champ des Souchets⁵⁶. Par le biais d'émanations quadripartites, Horus et Seth constituent des *supports* ou *porteurs* du défunt : « Imséti, Hâpy, Douamoutef et Qébehsénouf, ce sont le flanc droit de ce N, à savoir Horus ; Celui qui a frappé la barque *djénéderou*, Celui-qui-préside-à-ses-deux-colonnes, Nephthys et Mékhenti-irti, ce sont le flanc gauche, à savoir Seth »⁵⁷.

Réconcilié avec Seth, Horus l'Ancien n'en demeure pas moins son vainqueur : il hérite ainsi des attributs de l'Ombite, le « Vénérable de magie », dont cette magie *hékaou* répulsive qu'il pourra transmettre à son tour au défunt : « Nout, les yeux sont issus de ta tête, toi qui as saisi Horus ainsi que sa Vénérable-de-magie, toi qui as saisi Seth ainsi que sa Vénérable-de-magie »⁵⁸ ; « Osiris N, Horus t'a donné ta magie *hékaou* en ton nom de Vénérable-de-magie »⁵⁹.

Le couple manifeste l'union indissociable du Double-Pays et peut ainsi, à ce titre, incarner la fonction royale. Avant d'aborder cet aspect, notons qu'il encadre le corps divin du défunt, dans les TP, de la même manière qu'il encadre le corps divin du roi, selon une iconographie et une statuaire bien connues, dont la triade de Ramsès III, au musée du Caire, fournit une belle illustration [fig. 3] : « Horus est complet dans son corps djet, N est complet, N est complet, Seth est complet dans son corps djet, N est complet dans son corps djet entre vous deux »⁶⁰.



Fig. 3. Triade figurant Ramsès III entre Horus et Seth (Musée du Caire).

⁵³ *htp R' jm p.t shtpzfnzkb Nb.wj* : § 34a [TP 44] ; cf. *htp Nb.wj Htp.t*, « l'apaisement des Deux Seigneurs de Hétépet » : § *1936c [TP N°667 A].

⁵⁴ § 135c, 487a-b, 598a-b, 770b, 915a-916b, 948c, 1295b, 1735c, *1928b-c, 2099a, *2233b-c.

⁵⁵ *j3.wt Wsjr* : § 218d-f, 222b-c.

⁵⁶ *Sh.t J3r.w* : § 480b-c, 487a-c, 943a, 961a-c, 994a, 1475c.

⁵⁷ *Jmstj Hpy Dw3-mw.tzf Qbh-sn.wzf gs jmnj n N pn m Hr Hw-dndrw Hntj-w3d.wjzf Nb.t-Hw.t Mhntj-jr.tj gs j3btj m Stš* : § 601c-f.

⁵⁸ *Nw.t pr~n jr.tj m tpzt jt~nzjt Hr Wr.tzf-hk3w jst jt~nzjt Stš Wr.tzf-hk3w jst* : § 823a-b.

⁵⁹ *Wsjr N rd~n Hr hk3w=k m rnzk n Wr-hk3w* : § *1825a-b.

⁶⁰ *w3d Hr n d.tzf w3d N w3d N w3d Stš n d.tzf w3d N n d.tzf jmj.w3tn* : § 683b-d.

4. Horus ou Horus-Seth, le roi régnant

Conçu comme dieu-roi archétypal, l'ancien Horus de Nékhen, seul ou associé à Seth de Noubet, peut servir à désigner le roi régnant. Pas toujours immédiatement repérable dans les textes, il faut le reconnaître, cette acception est toutefois relativement fréquente.

Il en est ainsi, semble-t-il, de l'« Horus qui préside aux vivants », cité en parallèle avec « Osiris qui préside aux esprits *akhou* » : « tu te tiendras à l'avant des esprits *akhou* comme Horus qui préside aux vivants, tiens-toi donc, ce N, à l'avant des esprits *akhou*, les impérissables, comme Osiris qui préside aux esprits *akhou* »⁶¹. Mais « les vivants » pourraient désigner, par euphémisme, les morts !

Au § 250a-b, le défunt est explicitement situé entre la génération de son père qu'il a enseveli et celle de son fils, « Horus », le roi vivant qui lui a succédé : « ce N vient à toi, Nout, après avoir pleuré son père sur terre, après avoir laissé Horus à sa suite »⁶². C'est sans conteste le roi qu'évoque encore le théonyme « Horus » au § 1436a : « les Deux Rives ne s'opposeront point à Horus »⁶³, à rapprocher directement de : « les hommes ne s'opposeront point au roi, le fils du dieu »⁶⁴. De même dans l'important TP 587 qui traite de la relation liant le roi à l'Égypte, métaphoriquement évoquée par l'Œil d'Horus : « tu (= Œil d'Horus) obéiras à Horus, car c'est lui qui t'a parée, c'est lui qui t'a bâtie, c'est lui qui t'a fondée »⁶⁵. Dans le TP 612, les dieux (héliopolitains) créent la titulature royale, et donc celle du défunt (par analogie métaphorique) ; chaque nom est précédé du titre d'« Horus » (= roi) : « tu t'élèveras vers l'Œil de Rê, vers ce tien nom qu'ont créé les dieux, d'Horus Celui de la Dat, d'Horus Celui qui les a détruits, d'Horus Celui qui les a frappés, d'Horus Celui qui les a noyés »⁶⁶.

Il a été rappelé ailleurs que le syntagme « Horus-Seth » était susceptible lui aussi de se rapporter au souverain « en exercice »⁶⁷. On n'en signalera ici que les principales illustrations : « tu regarderas Ceux-qui-sont-dans-le-Palais : ce sont Horus et Seth »⁶⁸ ; « tu feras que le Double-Pays se courbe devant ce N, comme il se courbe devant Horus, tu feras que le Double-Pays soit effrayé de N, comme il est effrayé de Seth »⁶⁹. À l'instar d'« Horus seigneur du Double-Pays » (*Hr nb T3.wj* : § 1258b), le « Double Horus » du § 695a, « qui préside aux Domaines » (*Hr.wj hntj.wj Pr.w*), et qui doit assurer la subsistance du défunt, est probablement une référence au roi régnant comme incarnation du couple Horus-Seth.

C'est parfois sous ce titre d'« Horus-Seth » que le roi préside aux funérailles de son prédécesseur : « Osiris N, ta bouche t'a été séparée avec l'herminette d'airain avec laquelle Horus et Seth ont séparé la bouche des dieux (§ 13b) » ; Horus et Seth semblent bien désigner, au-delà du couple archaïque, le roi régnant. On notera aussi : « Ouvre, Horus, protège, Seth (§ 1465c) » ; « Horus portera N, Seth le soulèvera (§ 1148a) » ; « Horus et Seth le prendront par le bras pour l'emmener vers la Dat (§ 390b) » ; « Horus ayant tressé son pavillon au-dessus de toi, Seth ayant couvert tes voûtes, tu seras ceint, mon père, du Pavillon du dieu, grâce auquel tu seras convoyé dans les places que tu aimes (§ 2100a-c) » ; « Horus a chassé l'infection qui touchait N lors de ses quatre jours et Seth a oublié ce qu'il avait infligé à N lors de ses huit jours (§ 746b-c) ». De même, c'est le roi régnant qui empêche l'adversaire à qui il s'adresse directement de nuire à son père décédé : « Horus t'a affaibli et tu ne vivras pas, Seth t'a amputé et tu ne te lèveras pas (§ 678c) ».

⁶¹ *h'εtj hntj 3h.w mr h' Hr hntj 'nh.w h' rf N pn hntj 3h.w j hm.w-sk(j) mr h' Wsjr hntj 3h.w* : § 1232a-b.

⁶² *j nεt N pn Nw.t qmε~nεf jtεf r t3 fh~nεf Hr m-htεf*.

⁶³ *hsf w Jdb.wj jr Hr*.

⁶⁴ *hsf w rmt jr nj-sw.t s3 ntr* : § 1438b.

⁶⁵ *sdmεt n Hr swt dbε tm swt qd tm swt grg tm* : § 1589a.

⁶⁶ *šwjεk rεk jr Jr.t R' jr rnεk pw jr~n ntr.w n Hr Dεtj n Hr Sk-sn n Hr Hw-sn n Hr bš-sn* : § 1734b-c.

⁶⁷ *ENiM 4*, 2011, p. 144-145.

⁶⁸ *mεεk Jmj.w(j)-εh Hr pw hn' Stš* : § 141d.

⁶⁹ *dεt ksj T3.wj n N pn j.mr kjwεsn n Hr dεt nr T3.wj n N j.mr nrwεsn n Stš* : § 57a-b.

L'enfantement d'Horus-Seth par le défunt (Osiris), doit se comprendre comme celui du souverain héritier : « Celui-là a été enfanté pour toi, celui-ci a été conçu pour toi ! Tu enfanteras Horus, en son nom de Celui-pour-qui-vacille-la-terre, tu concevras Seth, en son nom de Celui-pour-qui-tremble-le-ciel (§ 142c-143a) » ; « Tu enfanteras Horus pour Osiris, car tu es plus animé que lui et tu as plus de puissance que lui. Tu concevras Seth pour Geb, car tu es plus animé que lui et tu as plus de puissance que lui (§ 144a-b) » ; « Tu disposeras de ton corps *djet*, sans obstacle, tu enfanteras pour (faire) Horus, tu concevras pour (faire) Seth (§ 211a-b) ».

L'intégrité physique du nouveau roi, enfin, dépend de la « transfiguration » réussie de son prédécesseur défunt : « Si tu marches, Horus marchera, si tu parles, Seth parlera (§ 798a = 1715a) » ; on rapprochera : « Éveille-toi pour Horus, lève-toi pour Seth (§ 793a = 1259a, 1710a-b = TP 1023) » ; ou encore : « Huile *merhet* d'Horus, Huile *merhet* de Seth (§ 2071a, TP 1056) ». Cf. « Lève-toi, Échelle *maqet* d'Horus, lève-toi, Échelle *maqet* de Seth (TP 1064 ; cf. § 971d) ».

Étant donné la nocivité potentielle de Seth, que lui confère plus tard le mythe osirien, le couple Horus-Seth laisse parfois la place au couple Horus-Thot, où le théonyme « Thot » fonctionne comme substitut apotropaïque de Seth. Il s'agit toujours de nommer l'autorité royale, à laquelle, parfois, peut être assimilé le défunt : « Horus vient, Thot apparaît pour dresser Osiris sur son flanc et le mettre debout devant les Deux Ennéades (§ 956b-c) » ; « c'est la Vache qui arpente le ciel qui fera ses beaux chemins et qui le guidera vers le Siègne vénérable qu'ont réalisé les dieux, qu'a faite Horus, qu'a engendrée Thot (§ 1153a-b) » ; « le bras d'Horus est autour toi, le bras de Thot est autour de toi (§ 1570b ; cf. § 1176a) » ; « c'est Horus qui massera ta chair, N, c'est Thot qui massera tes jambes (§ 519b) » ; « plastronné à la façon d'Horus, paré à la façon de Thot (§ 1507a, TP 1064 ; cf. § 1089b-c) ». Le couple Horus-Thot du TP 1069 se réfère à l'évidence au couple archaïque Horus de Nékhen / Seth de Noubet : « la cuisse de l'Abattoir d'Horus et les côtes de l'Abattoir de Thot » ; à rapprocher de : « tu digèreras la cuisse de l'Abattoir d'Osiris et les côtes de l'Abattoir de Seth (§ 865c [TP 459]) ». De même dans le TP 1140 : « Horus et Thot sont fraternels envers toi, en qualité des deux frères du roi »⁷⁰.

Dans un cas, c'est le terme *Psd.tj*, « les Deux Ennéades », qui sert de substitut apotropaïque à « Seth » : « son plastron est celui d'Horus, paré à la façon des Deux Ennéades »⁷¹.

5. Horus « héliopolitain », l'Œil d'Horus et les Enfants d'Horus

Appellation générique du dieu créateur, « Horus » est susceptible de désigner le dieu majeur héliopolitain, à savoir Rê (Rê-Atoum, Atoum), ou d'être son équivalent céleste. C'est ce que montre à l'envi, dans un autre contexte que celui des TP, le motif de l'« Horus de Béhédet », faucon protecteur aux ailes éployées, qui somme les stèles et scènes cultuelles, et dont le prototype figure sur le célèbre peigne en ivoire de l'Horus Ouadjy [fig. 4].

⁷⁰ *Hr Dḥwtj snsnꜥw jrꜥk m sn.wj-bjtj*. La désignation « TP 1140 » est celle d'I. Pierre-Croisiau. La formule est connue par trois versions : Mérenrê (M/F/Ne IV), Neit (Nt/F/Ne B III 13-15 + C IV 1-3 = Nt 370-375), Aba (Aba 516-523). Elle est numérotée Nt 226 par J.P. ALLEN, *The Ancient Egyptian Pyramid Texts*, Atlanta, 2005, p. 321.

⁷¹ *štꜥf m Hr ḏbꜥꜥj m Psd.tj* : § 1373b.



Fig. 4. Peigne en ivoire (règne de l'Horus Ouadjy).

La complémentarité Horus / Rê s'observe notamment dans ces passages : « l'Enflammée, l'aimée d'Horus, qui parachève le front et orne le cou de Rê (§ 534a) » ; « Échanson d'Horus, le Puissant du Pavillon de Rê (§ 560a-b = 566a-b) » ; « Rê apparaîtra contre toi, Horus bandera ses neufs arcs contre cet esprit akh-ci sorti de terre (§ 673b) » ; « de même que le ciel se purifie pour Rê, de même que la terre se purifie pour Horus (§ 951a ; cf. § 1430b) » ; « purifie-toi donc, Rê, orne-toi donc, Horus (§ 1244a) ». Une complémentarité à connotation géographique dans : « haut est Horus apparu avec la couronne blanche, haut est Rê apparu avec le crochet *chabet* »⁷².

L'analogie entre cet Horus et Atoum est explicite au § 301a-b : « N ayant hérité de Geb, N ayant hérité de Geb, il a hérité d'Atoum, il est sur le trône d'Horus l'Ancien »⁷³. Dans le TP 600, le théonyme « Horus » (§ 1657a) est en séquence paradigmatique avec Atoum-Khéprer, Atoum et la Grande Ennéade d'Héliopolis, preuve qu'il en est l'équivalent. Au § 1690a-b, Chou et Tefnout installent le défunt sur le trône d'Atoum nommé « Horus » : « ces deux grands dieux vénérables qui président au Champ des Souchets t'ont installé sur le trône *néset* d'Horus, tel leur rejeton »⁷⁴. Cet Horus créateur héliopolitain s'entretient avec Geb (§ 1643c = *2287c).

C'est peut-être de ce même Horus « héliopolitain » qu'on a fait le vainqueur mythique de l'adversaire ophidien, si l'on considère que cette tradition de l'être chthonien nuisible est fortement implantée à Héliopolis. Ainsi « Horus » est censé avoir prononcé des sentences magiques (*ts.wj* : § 234c) ; son Mille-pattes (*Spꜥ*) est sur terre, sans doute pour en combattre les forces hostiles (§ 244a, 444a) ; sa sandale écrase, dans le même contexte, le « seigneur de la Demeure » (§ 444b ; cf. § 681e). Ce mythe du serpent piétiné sera mis à l'actif, à la suite de la diffusion de la théologie osirienne, du fils d'Osiris (voir *infra*, 7. Horus l'enfant).

L'Horus céleste, sous sa forme de luminaire, est convoyé dans le ciel : « ils pagaieront pour Horus, ils pagaieront pour Horus pendant la sortie d'Horus de Méhet-ouret »⁷⁵. Logiquement, la « Demeure

⁷² *j.qꜥ Hr h' m hꜥ.t j.qꜥ R' h' m šꜥb.t* : TP 1066.

⁷³ *ju'~n N Gb ju'~n N Gb ju ju'~n~nf Tmw ju=f hr ns.t Hr smsw.*

⁷⁴ *wd~n tw ntr.wj j.pw wr.w(j) 'ꜥ.w(j) hntj.w(j) Sh.t-Jꜥr.w hr ns.t Hr w twwt(j)~sn js.*

⁷⁵ *hn~sn Hr hn~s hn~sn Hr m pr.t Hr m Mh.t-wr.t* : § 1131a-b.

d’Horus » – avec jeu sur l’étymologie du théonyme *Hw.t-Hr*, « Hathor » –, désigne les espaces célestes⁷⁶. Dans le même ordre d’idées, le « chemin d’Horus »⁷⁷ est une route céleste, celle qui mène au sanctuaire du créateur – représenté par le « serdab » – comme la « voie d’Horus »⁷⁸. Le chemin d’Horus conduit également au tribunal d’Osiris dans le TS 149 (CT II, 231c).

Le défunt est le messager de l’Horus céleste (*wptj Hr* : § 1254d), expression équivalente à « messager du Dieu » (*wptj Ntr* : § 920a, 1244c). Il reproduit, métaphoriquement, ses parcours : « Ô ce N, cette tienne marche, ces tiennes marches, ce sont ces marches d’Horus dans cette sienne marche, dans ces siennes marches »⁷⁹. On comprend ainsi que le ritualiste déclare au défunt : « tu as hérité, mon père, d’Horus, tel Horus qui est à Djébâout, Seth qui est dans l’Ennéade, Sobek qui est à Chédet »⁸⁰ : les trois divinités – Horus qui est à Djébâout, Seth qui est dans l’Ennéade, Sobek qui est à Chédet – sont assimilées, comme Osiris, à des héritiers du créateur, lui-même nommé « Horus ».

Le concept d’« Œil d’Horus » (*Jr.t Hr*) se réfère à une strate archaïque de conception des TP, une strate « horienne », intégrée dans le système héliopolitain. La strate héliopolitaine osirienne quant à elle intervient postérieurement, après les strates horienne et héliopolitaine « atoumienne », comme l’explicite plus tard cette séquence du P. Ebers 385 (60, 17-19) : « viens, écoulement de l’Œil d’Horus, viens, fluide de l’Œil d’Atoum, viens humeur issue d’Osiris »⁸¹. Cette adresse à la chrysocole (*wꜥꜥw*), censée chasser les sérosités nuisant aux capacités oculaires, manifeste clairement l’équation : Œil d’Horus = Œil d’Atoum = humeurs d’Osiris. Cette équation, selon nous, est présentée *chronologiquement*, et traduit une précieuse stratigraphie pour la rédaction des TP [fig. 5].

À cette stratification s’ajoute un jeu sur la polysémie de l’expression *Jr.t Hr*. En effet, « Œil d’Horus » peut se comprendre aussi « action d’Horus », « production d’Horus » (*jr(r).t Hr*), c’est-à-dire manifestation concrète du pouvoir royal. C’est ce qu’explique le § 2089b-2090a : « l’Œil d’Horus a été trouvé pour ce N, ceci qu’a produit Horus a été trouvé »⁸². Ce jeu sur *Jr.t / jr.t* pourrait reposer sur une analyse étymologique authentique : l’Œil d’Horus, désignation générique de l’offrande, correspond aussi à la production économique de l’Égypte sous le contrôle de son Horus.

Du point de vue de l’intégration de la strate horienne dans le contexte héliopolitain, le cas des Enfants d’Horus – Hâpy Douamoutef, Imséti et Qébehsénouf – est comparable. Cette quadruple émanation du créateur constitue un concept tout à la fois cosmogonique, funéraire et astronomique⁸³.

Le fait que l’on ait conservé la désignation « Horus » pour nommer le créateur dans cette expression tend à montrer que ce concept se rattache lui aussi à une strate archaïque, horienne, insérée secondairement dans le système héliopolitain. Qu’il s’agisse bien d’Horus l’Ancien (> Osiris), rappelons-le, est démontré par cette glose du TS 157 : « Imséti, Hâpy, Douamoutef et Qébehsénouf, leur père, c’est Horus l’Ancien, leur mère, c’est Isis »⁸⁴.

⁷⁶ *Hw.wt-Hr* : § 1025d, 1026c, 1027c, 1278b, 1327b.

⁷⁷ *wꜥꜥ.t-Hr* : § 607a, 1076 ; cf. § 801b.

⁷⁸ *sbn Hr* : § 244b.

⁷⁹ *hꜥ N pw šmꜥk pw šmw.wtꜥk j.ptw šm pw pw n Hr m šmꜥf pw m šmw.wtꜥf j.ptw* : § 768a-b.

⁸⁰ *ꜥwꜥꜥ-n jtꜥj Hr Hr js jmj Dbꜥw.t Stš jmj Pꜥd.t Sbk jmj šd.t* : TP 1058.

⁸¹ *j jnfw n(y) Jr.t Hr j qꜥꜥw n(y) Jr.t Tmw j rdꜥw pr(w) m Wsjr*.

⁸² *gm n N pn Jr.t Hr gm nn jr.t Hr*.

⁸³ Pour le détail, on se reportera à notre étude « Les Enfants d’Horus : théologie et astronomie », *ENiM* 1, 2008, p. 7-1.

⁸⁴ *Jmstj Hpy Dwꜥ-mw.tꜥf Qbh-sn.wꜥf jtꜥsny Hr smsw mw.tꜥsny ꜥs.t pw* : CT II, 345c-346a.

Un passage particulièrement important du TP ^N690 B explique que les Enfants d’Horus sont ses *baou*, c’est-à-dire, en termes théologiques, ses émanations directes, son prolongement dans l’espace selon les directions cardinales : « Ô N, Horus vient à toi, pourvu de ses *baou*, Hâpy, Douamoutef, Imséti et Québehénouf »⁸⁵ ; la version parallèle du papyrus MAFS T 2147 donne, plus simplement : « pourvu de ses Enfants »⁸⁶.

Selon les conceptions funéraires, qui connurent une élaboration spécifique en raison de la Réforme osirienne, ces Enfants d’Horus – c’est-à-dire du créateur, donc d’Osiris ! – constituent les « éléments mous » du nouveau corps divin (*djet*) du défunt. Répartis dans la « cuve à canopes », ils restituent au défunt ses viscères en recomposant ainsi son « ventre » ou « tronc » (*h.t*), réceptacle matériel dont la conscience (*jb*) est le « contenu » immatériel.

Pour les correspondances astronomiques des Enfants d’Horus, voir *infra*, 12. Les Horus stellaires.

6. « Horus en Osiris », le créateur « osirianisé »

Les Enfants d’Horus, qui entrent dans la constitution du nouveau corps divin (*djet*) du défunt, nous introduisent de plain-pied dans la problématique osirienne.

L’invention de ce nouveau dogme politico-religieux, au tournant des IV^e et V^e dynasties, s’est accompagnée d’un travail théologique de grand ampleur⁸⁷. Un passage du TP ^N690 B résume parfaitement les étapes du processus d’« osirianisation » de l’Horus archaïque, où le défunt est comparé à « Horus qui préside aux vivants, Geb qui préside à l’Ennéade, Osiris qui préside aux esprits *akhou* »⁸⁸ ; le souverain des morts Osiris est un avatar de Geb, le détenteur héliopolitain de la souveraineté, qui est lui-même un avatar d’Horus l’Ancien, le dieu-souverain archétypal. Se retrouve ici, de manière exemplaire, la stratigraphie rencontrée à propos de l’Œil d’Horus dans le P. Ebers 385, et qui faisait se succéder strate « horienne », strate héliopolitaine « atoumienne » et strate héliopolitaine osirienne [fig. 5].

	Pyr. § 2103c [TP ^N 690 B] Le défunt est :	P. Ebers 385 (60, 17-19) La chrysocole curative est :
Strate « horienne »	Horus qui préside aux vivants <i>Hr hntj ‘nh.w</i>	Œil d’Horus <i>Jr.t Hr</i>
Strate héliopolitaine « atoumienne »	Geb qui préside à l’Ennéade <i>Gb hntj Psd.t</i>	Œil d’Atoum <i>Jr.t Tmw</i>
Strate héliopolitaine osirienne	Osiris qui préside aux esprits <i>akhou</i> <i>Wsjr hntj sh.w</i>	humeurs issues d’Osiris <i>rdw pr(w) m Wsjr</i>

Fig. 5. Sédimentation rédactionnelle des TP.

⁸⁵ *h3 N j n-zk Hr htm m bz.wzf Hpy Dw3-mw.tzf Jmstj Qbh-sn.wzf* : § 2101a-b.

⁸⁶ *htm m Msw.wzf*.

⁸⁷ *ENiM* 3, 2010, p. 77-107.

⁸⁸ *Hr hntj ‘nh.w Gb hntj Psd.t Wsjr hntj sh.w* : § 2103c.

Après l'instauration de la Réforme osirienne, qui cristallise sous le nom d'Osiris la forme funéraire de Rê-Atoum, l'Horus créateur archaïque est susceptible de se fondre dans la personnalité du nouveau dieu. Cette assimilation apparaît de façon explicite dans l'expression « Horus sous forme d'Osiris », « Horus en qualité d'Osiris »⁸⁹. C'est cette assimilation, encore, qui permet d'expliquer : « ce N est venu auprès de toi, Horus, l'héritier de Geb dont a parlé Atoum »⁹⁰, où il est annoncé à Osiris nommé « Horus », forme chthonienne d'Atoum, l'arrivée du défunt dans sa fonction de ritualiste (cf. *infra*, 11. Le défunt (Horus) officiant d'Osiris). Différents textes placent le théonyme « Horus », pour cette raison, en parallèle avec « Osiris »⁹¹.

Cette divinité – Horus-Osiris – spécialisée dans le domaine funéraire, gouvernant l'au-delà, « qui est dans le Ciel opposé »⁹², préside aux principaux espaces représentés par les appartements funéraires des pyramides à textes.

Ainsi, la chambre funéraire (Dat) a son « Horus de la Dat »⁹³ – ou « Horus qui préside à la Dat »⁹⁴, « Horus qui réside dans la Dat »⁹⁵.

L'antichambre (Horizon), à laquelle il faut adjoindre l'espace occidental supérieur de la chambre funéraire (X/F/Nw + X/F/W + X/F/Sw), a son « Horus de l'Horizon »⁹⁶ ou « seigneur de l'Horizon »⁹⁷. Il s'agit de nommer une forme astrale du créateur héliopolitain – comme le prouve s'il en était besoin le théonyme composé « Rê-Horus de l'Horizon »⁹⁸ – s'appêtant à renaître dans le ciel oriental, et qui sert de métaphore pour évoquer le sort du défunt. Cette figure chthonienne était naturellement toute désignée pour une assimilation à Osiris au moment de l'élaboration de sa théologie.

Le « serdab » enfin a son dieu, ou plutôt une forme spécifique du créateur, vers lequel se rend le défunt, comme le roi se dirigeant vers le sanctuaire d'un temple dans sa « montée royale » : cette entité divine, qui occupe symboliquement – et sans doute aussi matériellement – les trois « niches » du serdab, peut être nommé « Horus de Chat »⁹⁹, « Horus de Chesmet »¹⁰⁰, « Horus de l'Est »¹⁰¹, « Horus chef de Ânout »¹⁰², « Horus chef de Maïnou »¹⁰³, Horus chef de son sceptre *mânkhet* de *maât*¹⁰⁴, l'« Horus des dieux »¹⁰⁵ ou encore « Horus qui réside à Irou »¹⁰⁶. Tout naturellement, le portier d'Horus officie au Portail d'Osiris¹⁰⁷, les deux théonymes se confondant ; le sanctuaire ainsi gardé est le « Caveau d'Horus »¹⁰⁸.

⁸⁹ *Hr jmj Wsjr* : § 19a, 21b, 55a, b, 831, *2275, TP 1140.

⁹⁰ *jw~n N pn hrz:k Hr j'w Gb ddw Tmw* : § 1489a.

⁹¹ § 520a, 684a, 2103c, etc.

⁹² *jmj Nn.t* : § 1466a.

⁹³ *Hr Dstj* : § 148a, 877d, 1134a, 1207a, 1258b, 1301a, 1734b, *1925e, *1948f, 2212e, TP 1051 B, TP 1059 ; cf. § 362b.

⁹⁴ *Hr hntj Dst.t* : § 5b.

⁹⁵ *Hr hrj-jb Dst.t* : § *1959a.

⁹⁶ *Hr Jhty* : § 4b, 7b, 337b, 348c, 360a, 526b, 855b, d, 856b, d, 891d, 926d, 927d, 932b, d, 933d, 1087e, 1103b, 1384b, 1411a, 1415a, 1449b, 1478d, 1693b, *2134b, 2208a, TP 1048 B ; cf. § 346b, 2019c, 2046a, TP 1066.

⁹⁷ *nb Jht.t* : § 7b, 277a, 409a, 1172a, *2288a.

⁹⁸ *R'-Hr-Jhty* : § 1049a.

⁹⁹ *Hr Šstj / Hstj* : § 450b, 1257d, TP 1025.

¹⁰⁰ *Hr šsmtj* : § 450b, 528b, 983a, 987b, 1085c, 1136a, 1409a, 1413a, 2062b, 2212e.

¹⁰¹ *Hr Jstj* : § 450c, 527b, 982a, 1085e, 1087d, 1132a, 1258a, 1410a, 1414a, 2208a, TP 1025 (ter) ; Îr Jæbj : § 1478b.

¹⁰² *Hr hrj-tp 'nw.t* : § *2252a.

¹⁰³ *Hr hrj-tp Mz-jnw* : § 1050a.

¹⁰⁴ *Hr hrj-tp m'nh.tzfn.t m'z.t* : § 815a.

¹⁰⁵ *Hr ntr.w* : § 525b, 981a, 986c, 999c, 1086a, 1408a, 1412a, 2208a, TP 1025.

¹⁰⁶ *Hr hrj-jb Jrw* : § 723c.

¹⁰⁷ *jrj-ꜥ n Hr jr 'rrw.t n.t Wsjr* : § 520a.

¹⁰⁸ *hst Hr* : § 1355a.

C'est probablement le même Horus sous sa forme d'astre renaissant qu'il faut reconnaître au § 502b-503b : « le chemin de braise qui est sous la cavité des dieux, ce par quoi s'est glissé Horus, ce par quoi s'est glissé Horus, N s'y glissera, par cette braise-ci qui est sous la cavité des dieux ! Ils feront un chemin à N pour que N y passe, car Horus est N »¹⁰⁹. Ou encore au § 555a : « de même que le visage d'Horus est éclairé par Aker, le visage d'Aker est éclairé par Horus »¹¹⁰.

La fusion de l'Horus archaïque avec Osiris, dans la logique de la succession générationnelle héliopolitaine, aboutit à traiter également cet Horus comme le fils (= descendant) d'Atoum (*Hr s3 Tmw* : § 874b, 881b), son rejeton (*rnpwtj* : § 258c), ou l'héritier de Geb : *Hr pj N jw' jtzf*, « N est Horus, l'héritier de son père » (§ 316a). Mais avec le dogme osirien est née aussi la figure d'Horus l'enfant, fils d'Osiris et d'Isis, protecteur et vengeur de son père, son successeur légitime, qui se distingue radicalement de celle de l'Horus créateur.

7. Horus l'enfant

Horus l'enfant est né de la déesse Isis après l'attentat séthien sur Osiris. Ce dernier, mort et ressuscité sous sa forme chrthonienne, « confie » ainsi son héritier à sa sœur-épouse : « Lève-toi donc, Osiris ! Tu recommanderas ce N aux supérieurs du quai de la Satisfaction au nord du Champ du Repos, comme tu as recommandé Horus à Isis en ce jour où tu l'as mise enceinte »¹¹¹.

L'enfant est le futur « Harsiésis » (*Hr s3 3s.t*), cette appellation précise étant toutefois absente des TP – malgré l'existence du syntagme « son fils Horus » (*s3s Hr* : § 1640c), ou de « ton Horus » (*Hrzt* : § 741d). L'expression *Hr s3 Wsjr*, « fils d'Osiris », est quant à elle bien attestée¹¹².

On rencontre également les appellations « Horus le jeune »¹¹³, « Horus l'enfant nourrisson »¹¹⁴ ou « Horus le nourrisson enfant »¹¹⁵, précurseurs du théonyme « Harpocrate » (*Hr-p3-hrd*). La confusion possible entre Horus l'Ancien et Horus l'enfant était consciemment perçue par les hiéroglyphes ; un indice clair nous est fourni par le § 766d-767a, où le rédacteur a cru bon de préciser « Horus le jeune », immédiatement après avoir mentionné l'Horus archaïque père des « Enfants d'Horus » : « Horus a fait se regrouper ses Enfants pour toi au lieu où tu as dérivé. Horus le jeune t'examinera, toi qui es rajeuni (...) »¹¹⁶.

Isis élève son enfant dans les marais du Delta, à Akhbit (Chemmis ; cf. § 2190a), pour le préserver de son oncle Seth : « Isis la vénérable, elle qui a noué le bandeau *médjeh* à Akhbit pour apporter son vêtement daïou et faire une fumigation devant son fils Horus l'enfant nourrisson »¹¹⁷. Elle le nourrit et prend soin de lui : « Isis vient saisir ses seins pour son fils justifié »¹¹⁸. On songe bien sûr au célèbre groupe en calcite du Brooklyn Museum représentant le jeune roi Pépy II sur les genoux de sa mère Ânkhésépépy II¹¹⁹ [fig. 6].

¹⁰⁹ *w3.t hr bhhw hrj j.kn.t ntr.w sbn.t Hr 2 sp sbn N jm m bhhw pn hrj j.kn.t ntr.w. jr3sn w3.t n N sw3 N jm3s N pj Hr.*

¹¹⁰ *wn hr n Hr jn 3kr wn hr n 3kr jn Hr.*

¹¹¹ *h' jr3k Wsjr. wd3k N pn n hrj.w shm Wd3-jb mhtj Sh.t-Htp mr wd3k Hr n 3s.t hrw pw s(j)wr-n3k s(j) jm* : § 1199a-c.

¹¹² (§ 466a, 795c ; rapprocher aussi § 11b, 15, 22a, 44a, 69a, 101e, 103c, 146b, 176a, 179b, 192b, 257a, 465a, 466a, 573d, 578c, 589a, 650b, 740, 758c, 760a, 795c, 863c = *2239b, 969a, 973b, 1007b, 1010a, 1069b, 1129a, 1331a, 1448a, 1550b, 1683b, 1702b, 1813b, *1898a-b, 1976a-b, 1979b, 1980a-b, 1994a, 2115a, *2127a, *2264a.

¹¹³ *Hr rnpj* : § 25c, 767a.

¹¹⁴ *Hr hrd nhn* : § 663c, 1214c.

¹¹⁵ *Hr nhn hrd* : § 1320c.

¹¹⁶ *rd-n Hr jp n3k Msw.w3f dr bw mh3k jm. jp kw Hr rnpj rnpw3t(j).*

¹¹⁷ *3s.t wr.t ts.t mdh m 3h-bj.t jn3s d33s jd3s tp3.wj s33s Hr hrd nhn* : § 1214b-c.

¹¹⁸ *j 3s.t ndr3s mnd.wj3s n s33s m33-hrw* : § 2089a ; cf. § 32a, 91c ; *st 3s.t wr.t s3w3s Hr js*, « tandis qu'Isis la vénérable < le > (= le défunt) sèche, tel Horus » : § 1140c.

¹¹⁹ Brooklyn Museum of Arts, 39.119 ; cf. G. JÉQUIER, *Douze ans de fouilles...*, 1940, p. 63, fig. 19 ; Biri FAY, « Royal Women as represented in sculpture », dans N. Grimal (éd.), *Les critères de datation stylistiques à l'Ancien Empire*,

À son tour, Horus veille sur sa mère Isis comme le fait Néheb-kaou pour sa mère Serqet, ou Sobek pour sa mère Neith (§ 489a-c).

Par un processus d'assimilation théologique, le mytheme de l'adversaire ophidien écrasé par Horus l'Ancien (voir *supra*, 5. Horus « héliopolitainisé ») fut transféré à l'actif d'Horus l'enfant : « Le Cobra est au ciel et le Mille-pattes d'Horus est sur terre, la sandale d'Horus qui a foulé le serpent *nekhi*, le serpent *nekhi* d'Horus l'enfant, le nourrisson au doigt dans la bouche ! Or c'est N, Horus l'enfant, le nourrisson au doigt dans la bouche ! N était un nourrisson quand il t'a foulé »¹²⁰.

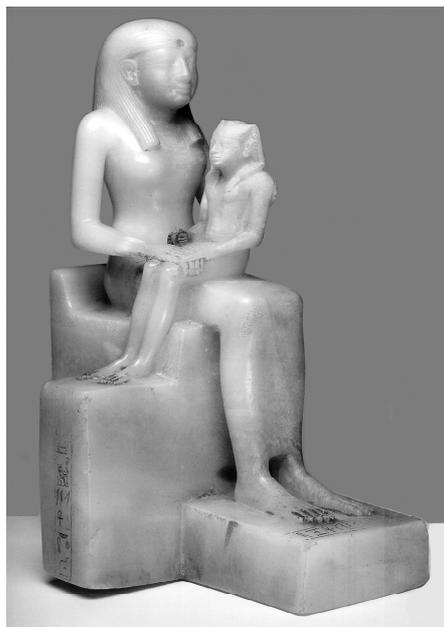


Fig. 6. Pépy II sur les genoux de sa mère Ânkhnesnépépy II.

On sait que ce mytheme de l'enfant menacé et finalement sauvé sert de référent quasi obligé dans la littérature magique postérieure. Une célèbre statue ramesside le reprend même en le détaillant : « je me suis allongé dans le giron d'Horus dans l'obscurité pour entendre tout ce qu'il disait afin d'étouffer une vipère à cornes d'une coudée dans sa main, mais dont la méchanceté était (celle d'une vipère) de douze coudées »¹²¹. Comment ne pas y reconnaître le prototype de la légende d'Héraclès étouffant dans son berceau les deux serpents envoyés par la jalouse Héra¹²² ?

8. Horus qui a protégé son père (Harendotès)

La victoire du jeune Horus sur son oncle Seth est évoquée de manière explicite au § 1219d :

BiEtud 120, Le Caire, 1998, p. 167-168 et fig. 16-17 ; J.F. ROMANO, « Sixth Dynasty Royal Sculpture », *ibid.*, p. 248-252.

¹²⁰ *D.t jr p.t Spꜣ Hr jr tꜣ tꜣw.t Hr hnd.t nhj nhj n Hr hrd nhn db'ꜣf m rꜣꜣf. N pw hm Hr hrd nhn db'ꜣf m rꜣꜣf. nhnꜣj N hnd~nꜣf hrꜣk* : § 663b-664a.

¹²¹ Statue Caire JE 69771, *temp.* Ramsès III : *sdr~nꜣj m qnj Hr m hꜣw sdmꜣj j.ddw.tꜣf nb(.t) (hr) tꜣmwꜣf fy n(y) I mh m dr.tꜣf sbj.tꜣf n(y) 12 mh*. Cf. É. DRIOTON, « Une statue prophylactique de Ramsès III », *ASAE* 39, 1939, p. 70-73 ; *KRI* V, 262, 10-14 ; J.F. BORGHOOTS, *Ancient Egyptian Magical Texts*, *NISABA* 9, 1978, p. 92 [139].

¹²² Cf. A. FORGEAU, « Horus enfant, quel nom, quel champ d'action ? », *BSFE* 153, mars 2002, p. 6-7.

« comme Horus reprend le domaine de son père à son oncle Seth, en présence de Geb »¹²³.

On touche ici certainement à l'un des éléments essentiels du mythe osirien, celui de la légitimation du fils et, corrélativement, de l'illégitimité du frère, en cas de rivalité dynastique. Il a déjà été relevé que le conflit entre Horus (l'enfant) et Seth, illustré notamment par un célèbre texte littéraire néo-égyptien, le *Procès d'Horus et Seth*¹²⁴, renvoyait à un conflit institutionnel entre deux logiques successorales. Or la préférence accordée à la *ligne directe* sur la *ligne collatérale* implique la reconnaissance d'un principe capital : celui du droit du faible et du plus jeune, le fils, légitime (Horus l'enfant), sur le fort et le plus âgé, le frère, illégitime (Seth l'oncle). Principe fondamental en ce qu'il marque un *renversement du modèle archaïque* qui consacrait, à l'issue d'un duel fratricide, le triomphe du plus fort (Horus l'Ancien) sur le plus faible (Seth l'Ancien).

Désormais, le faible triomphe du fort et l'agressé triomphe de l'agresseur, comme l'explique sans détour une phrase du P. méd. Londres : « le faible a été pris par le fort (et *vice-versa*), mais c'est bien le faible qui battra le fort »¹²⁵. De même, dans le P. Ebers, le praticien déclare : « j'apporte ceci, mis à la place de cela, pour que le débile remplace l'agressif »¹²⁶. On rapprochera, déjà dans les TP : « c'est cet individu-ci qui a mordu N, N ne l'a pas mordu, c'est lui qui est venu contre N, N n'est pas allé contre lui »¹²⁷ ; « Il (= Seth) est venu contre lui et il a dit qu'il l'abattra ; mais il ne l'abattra pas, c'est ce N qui abattra son adversaire »¹²⁸. La formule magique du P. Chester Beatty VII, r° 4, 7 dit pareillement : « on m'a agressé, on m'a agressé, ce n'est pas moi qui ai agressé »¹²⁹.

Qu'il s'agisse là d'une disposition « constitutionnelle » est confirmé par le TP 477, où se joue le jugement, prononcé par Geb, comme il se doit, qui sanctionne la défaite de Seth : « Souviens-toi, Seth, garde à l'esprit ce discours qu'a prononcé Geb contre toi, cette charge qu'ont fait peser les dieux sur toi, dans la Demeure du Magistrat à Héliopolis, parce que tu avais jeté Osiris à terre, toi qui disais, Seth : “Ce n'est pas contre lui que j'ai fait cela !” pour pouvoir triompher après avoir été acquitté, pour pouvoir triompher d'Horus, toi qui disais, Seth : “C'est parce qu'il m'avait perforé, d'où vient ce sien nom de Celui qui perfore la terre !”, toi qui disais, Seth : “C'est parce qu'il m'avait touché, d'où vient ce sien nom de (la constellation) *Sah*, Celui au long pas et à l'enjambée étendue, Celui qui préside au Pays de Haute-Égypte !” » (§ 957a-959e). Ainsi le tribunal d'Héliopolis, qui statue sur les affaires d'État¹³⁰, stigmatise-t-il la vanité de la défense de Seth qui tente maladroitement de justifier son crime.

Le nom « Harendotès » (litt. « Horus qui a protégé son père », et non « Horus qui protège son père »)¹³¹ fait donc référence à la légitime action « répressive » et « réparatrice » du fils vengeant son père odieusement agressé. Inutile d'insister sur l'exploitation politique qui peut être faite de ce référent mythique – bien évidemment conçu pour les besoins de la cause !

Le nom est glosé dans plusieurs passages des TP : « tel Horus quand il eut protégé son père

¹²³ *mr jt Hr pr n jtzf m-^c sn-jt-zf Stš m-bšh Gb.*

¹²⁴ P. Chester Beatty I, r° = P. BM 10681. Pour le titre *Procès d'Horus et Seth* qu'il convient de donner à ce texte, voir désormais B. MATHIEU, « Les “Procès”. Un genre littéraire de l'Égypte ancienne », dans E. Bechtold, A. Gulyás, A. Hasznos (éd.), *From Illahun to Djeme. Papers presented in Honour of U. Luft*, BAR-IS 2311, Oxford, 2011, p. 161-166.

¹²⁵ *jt-zt(w) m-z{r}j jn nhtw (ts phr) jn hm m-z{r}j hwy-zf nhtw* : P. BM 10059, 13, 3 (n° 43).

¹²⁶ *jn-n-zj nn rd(=w) m s.t nn dbz zh zdw* : P. Ebers 57, 20-21 (n° 356).

¹²⁷ *jn s pn psh N n psh sw N swt j r N n šm N r-zf* : § 231c-232a [TP 230].

¹²⁸ *j-n-zf jr-zf dd-n-zf sm-zf sw n sm-zf sw jn N pn sm-zf hftj-zf* : § 944a-b [TP 474].

¹²⁹ *tkn Ø jm-zj tkn Ø jm-zj n jnk js tkn jm-zj.*

¹³⁰ S. BICKEL, « Héliopolis et le tribunal des dieux », dans C. Berger, B. Mathieu (éd.), *Études sur l'Ancien Empire et la nécropole de Saqqâra dédiées à J.-Ph. Lauer, OrMonsp 9*, Montpellier, 1997, p. 113-122.

¹³¹ Cf. B. MATHIEU, « L'emploi du *yod* prothétique dans les textes de la pyramide d'Ounas et son intérêt pour la vocalisation de l'égyptien ancien », *BIFAO* 96, 1996, p. 319.

Osiris »¹³² ; « Ô, Osiris N, Horus t'a protégé¹³³ ; Horus t'a protégé et il ne saurait manquer de te protéger »¹³⁴ ; « il te protégera en son nom d'Horus le fils qui a protégé son père¹³⁵ ; le fils a protégé son père, Horus a protégé Osiris¹³⁶, car il a protégé son père Osiris¹³⁷ ; de même que le fils a protégé son père, Horus a protégé ce N¹³⁸ ; c'est moi, celui qui a protégé ton père et qui protégera Osiris de son frère Seth¹³⁹ ; c'est Horus, l'aimé de ce N, Horus le fils qui a protégé son père Osiris¹⁴⁰ ; tel le substitut d'Horus, pour protéger le père d'Horus Osiris¹⁴¹ ; Horus a protégé son père en toi¹⁴² ; Horus t'a protégé en son nom d'Horus le fils qui a protégé son père¹⁴³ ; Horus, lui qui a protégé < son > père¹⁴⁴ ; tel Horus qui a protégé son père »¹⁴⁵. Rapprocher aussi : « Ô Osiris N, je suis Horus, je suis venu pour te protéger »¹⁴⁶ ; « c'est Horus qui te protégera de ce que Seth t'a infligé »¹⁴⁷.

Un exemple d'action « répressive », menée par le successeur contre l'opposition, est fourni par le § 653a-c : « Horus a débité les épaules de tes adversaires et Horus te les apporte découpées, Horus a éloigné d'eux leur *ka* (c'est-à-dire les a privés de sépulture et d'un culte funéraire) »¹⁴⁸. Derrière la thématique du sacrifice rituel se dissimule à peine la réalité politique.

Le théonyme Harendotès peut s'appliquer, dans certains contextes, à Horus de Nékhen, conséquence de l'« osirianisation » des traditions théologiques de Hiéraconpolis. On rappellera que sous un roi indéterminé de la XIII^e dynastie, un prêtre d'Horus de Nékhen, Horemkhâouef, effectua un voyage à la résidence royale (Itj-taouy, Licht), sur ordre de son dieu nommé Harendotès, pour y retirer de nouvelles statues cultuelles d'Horus et de sa (Harendotès) mère Isis¹⁴⁹. Selon un processus comparable, les théologiens du Moyen Empire assimilèrent l'antique dieu Min à Horus fils d'Isis (Harsiésis) lorsqu'il s'est agi de l'intégrer dans le cycle osirien.

Le défunt lui-même peut être assimilé à Harendotès : « c'est N, Horus qui a protégé son père ! Il a frappé pour toi celui qui t'avait frappé ; il t'a vengé de celui qui t'avait fait du mal »¹⁵⁰. C'est qu'il est susceptible d'assumer, selon les contextes, comme cela a été démontré par H. Willems à propos des TS, tantôt le rôle d'Osiris bénéficiaire du culte funéraire exécuté par son fils, tantôt le rôle d'Horus accomplissant le culte voué à son père.

9. Horus officiant du défunt (Osiris)

Le défunt étant assimilé à un « Osiris », selon le nouveau dogme osirien, le protagoniste de la

¹³² *Hr js nd~nɛf jtɛf Wsjr* : § 573d.

¹³³ *hɔ Wsjr N nd~n tw Hr* : § 582c ; cf. § 649c, 1609b.

¹³⁴ *nd~n tw Hr n dd~n ndɛf tw* : § 591a = § 618b.

¹³⁵ *j.ndɛf tw m rnɛfn Hr sɔ nd jtɛf* : § 633b ; cf. § 897b.

¹³⁶ *nd~n sɔ jtɛf nd~n Hr Wsjr* : § 758c.

¹³⁷ *nd~nɛf jtɛf Wsjr* : § 863c = § *2239b.

¹³⁸ *nd~n sɔ jtɛf nd~n Hr N pn* : § 898b.

¹³⁹ *jnk nw j.nd jtɛk j.ndɛf Wsjr m-ɛ snɛf Stš* : § 1035a.

¹⁴⁰ *Hr pw mry N pn Hr sɔ nd jtɛf Wsjr* : § 1047b.

¹⁴¹ *stj Hr js j.ndɛf jt Hr Wsjr* : § 1406b.

¹⁴² *nd~n Hr jtɛf jmɛk* : § 1633b.

¹⁴³ *nd~n tw Hr m rnɛfn Hr sɔ nd jtɛf* : § 1637b.

¹⁴⁴ *Hr nd~nɛf jt<ɛf>* : § 1728b.

¹⁴⁵ *Hr js nd jtɛf* : § 898a, *1901b, *1915e, *2224a.

¹⁴⁶ *hɔ Wsjr N jnk Hr jw~n(ɛj) hw tw* : § *1893 ; cf. § 2191a.

¹⁴⁷ *jn Hr ndɛf jr.t~n Stš jrɛk* : § 592a.

¹⁴⁸ *stp~n Hr hpš.w hftj.wɛk jn nɛk sn Hr š'ɛw shr~n Hr kɔɛsn jrɛsn*.

¹⁴⁹ Stèle MMA 35.7.55 ; cf. W.C. HAYES, « Horemkhauef of Nekhen and his Trip to It-towe », *JEA* 33, 1947, p. 3-11 et pl. II.

¹⁵⁰ *n N js pw Hr nd jtɛf. hw~nɛf nɛk hw tw jw nd~nɛf tw m-ɛ jr mr.t rɛk* : § 1685a-b.

cérémonie funéraire, et successeur légitime, assume, corrélativement, la fonction d'un « Horus ». Comme nous l'avons suggéré ailleurs¹⁵¹, la légitimation de l'officiant-successeur peut être considérée non comme une conséquence du dogme osirien mais comme sa motivation première, une légitimation dynastique dans le cas de funérailles d'un souverain, une légitimation sociale dans les autres cas.

Le nouveau roi, dans ce contexte, n'est plus seulement le représentant sur terre du dieu-roi Horus (l'Ancien), mais également une incarnation d'Horus l'enfant, protecteur de son père. On conçoit aisément le *gain politique* majeur que produit une telle évolution de la figure royale : le souverain ne détient plus son autorité du seul modèle archaïque que constitue l'Horus de Hiéakonpolis et dont il se proclame l'épigone, mais aussi de son ascendant direct dont les funérailles consacrent publiquement son droit au trône. Mieux encore, que la succession soit contestée et toute action répressive est aussitôt légitimée par la référence, implicite ou explicite, au mythe osirien : le fils est qualifié pour venger son père, et toute actualisation de cette vengeance s'affiche comme une marque de légitimité !

On comprend, dans ces conditions, que l'officiant n'hésite pas à manifester son identité, comme en témoigne l'*incipit* fréquent *jnk Hr*, « Je suis Horus »¹⁵².

Cet Horus ritualiste se met à la recherche de son défunt père¹⁵³, va à sa rencontre¹⁵⁴, le trouve¹⁵⁵ et le rejoint¹⁵⁶.

Sa venue est souvent nommément annoncée : « Horus vient¹⁵⁷ ; Horus vient à toi¹⁵⁸ ; Horus vient à toi pour trancher tes attaches et pour jeter tes entraves¹⁵⁹ ; Horus vient t'examiner¹⁶⁰ ; Horus vient examiner son père¹⁶¹ ; Horus est venu te rejoindre¹⁶² ; Horus est venu t'examiner¹⁶³ ; c'est Horus, venu examiner son père l'Osiris N¹⁶⁴. Rapprocher Geb t'amène Horus pour qu'il te protège¹⁶⁵ ; cet être-là est Horus¹⁶⁶ ; l'Œil d'Horus vient à toi »¹⁶⁷.

L'Horus ritualiste prononce les formules rituelles : « Prononcer les mots par Horus¹⁶⁸ ; N est venu auprès de toi, Horus, pour que tu le lui fasses, ce grand et beau discours que tu as offert à Osiris, grâce auquel N grandira, grâce auquel il deviendra vénérable¹⁶⁹ ; faites silence, faites silence, écoutez, écoutez ce discours qu'a tenu Horus à son père Osiris »¹⁷⁰. Citée en parallèle avec la momification d'Osiris, la « circulation » (*phrw.t*) d'Horus se réfère bien sûr au service funéraire accompli pour le défunt ; sa mention suit du reste celle des intestins lavés par Anubis : « il montera au ciel avec les extrémités de ses ailes sous la forme du Grand Oiseau, ses intestins étant lavés par

¹⁵¹ ENiM 3, 2010, p. 98.

¹⁵² § 68a, 69a, 905a [version N], 1753a, *1893, TP 1016, TP 1018, TP 1019, TP 1021 ; cf. § 11a, 1813a, *1898b, 1994a, *2127a.

¹⁵³ *shnw* : § 1539b ; cf. § 1799a.

¹⁵⁴ *hsf* : § 1234a, 1702b, 2076a.

¹⁵⁵ *gm* : § 648c.

¹⁵⁶ *j' b* : § 101e, 584b.

¹⁵⁷ *j Hr* : § 853b = *2138f, 973a, 1401, 1799a, 2191a.

¹⁵⁸ *j n=k Hr* : § 2115a.

¹⁵⁹ *j n=k Hr wd'ef s3r.w=k h3'ef md.wt=k* : § 2202a.

¹⁶⁰ *j Hr jp'ef tw* : § 609b, *1853.

¹⁶¹ *j Hr jp'ef jt'ef* : § 589a.

¹⁶² *jw~n Hr j' b'ef kw* : § 101e.

¹⁶³ *jw~n Hr jp'ef tw* : § 587a.

¹⁶⁴ *Hr pw jw~n'ef jp'ef jt'ef Wsjr N* : § 1335a.

¹⁶⁵ *jn n=k Gb Hr j.nd'ef tw* : § 634a.

¹⁶⁶ *Hr nwj* : § 636a.

¹⁶⁷ *j n=k Hr* : § 758a, 1067c.

¹⁶⁸ *dd mdw jn Hr* : § 583a [P/C ant/E 26].

¹⁶⁹ *j~n N hr=k Hr jr=k n'ef sw mdw pw 3 nfr rd~n=k n Wsjr 3 N jm'ef wrr'ef jm'ef* : § 1558a-c.

¹⁷⁰ *j.gr j.gr sdm sdm mdw pw dd~n Hr n jt'ef Wsjr* : § *2263d-*2264a.

Anubis, la circulation d'Horus s'étant déroulée à Abydos, et la momification d'Osiris »¹⁷¹.

Horus exécute (*jrj*) pour son père le rituel : « c'est Horus, qui a reçu l'ordre d'agir pour son père¹⁷² ; ton fils Horus a agi pour toi¹⁷³ ; notamment le rite de l'Ouverture de la bouche : sa bouche a été séparée par son fils Horus, son bien aimé »¹⁷⁴. Il l'examine, c'est-à-dire qu'il veille à la reconstitution de son nouveau corps¹⁷⁵, il joint ses membres¹⁷⁶ et le purifie¹⁷⁷.

Il lui apporte les eaux fraîches¹⁷⁸, l'étoffe *djaout*¹⁷⁹, l'étoffe de Taït, c'est-à-dire le linceul¹⁸⁰, l'Œil ou les Yeux (d'Horus l'Ancien !)¹⁸¹, l'onguent *medjet* (§ 1799a), les Enfants d'Horus (l'Ancien !)¹⁸², ou encore le signe de vie et le sceptre *ouas*¹⁸³.

Il l'éveille¹⁸⁴ et le fait se lever¹⁸⁵ ou le relève¹⁸⁶. Il vient « trancher ses attaches et jeter ses entraves »¹⁸⁷, pour le guider dans les espaces célestes : « le parcours du lac qu'a effectué Horus pour son père cet Osiris N¹⁸⁸ ; ton fils Horus te guidera¹⁸⁹ ; Ô ce N, Horus s'est levé pour faire de toi un esprit akh, pour te diriger quand tu monteras au ciel »¹⁹⁰.

10. Horus officiant de Sokar (le défunt)

Dans le cadre de la tradition memphite archaïque, notre Horus ritualiste désigne toujours le roi régnant, successeur, mais son culte s'adresse au dieu faucon Sokar, équivalent d'Osiris – avec lequel ce dernier, comme on sait, va fusionner – et, par conséquent, équivalent du défunt.

Une grande fête annuelle consistait à porter l'effigie cultuelle du dieu autour des Murs blancs (Jnb.w-Îe.w, la future Memphis), cérémonie plusieurs fois mentionnée sur la Pierre de Palerme, à partir du règne de l'Horus Djer (I^{re} dynastie). Véhicule de Sokar, la barque *hénou* peut ainsi désigner l'officiant du dieu, c'est-à-dire Horus, le roi vivant, transportant son « père » divin. On peut alors déclarer au défunt : « tu te purifieras dans la Fraîcheur des étoiles et tu descendras sur les câbles d'airain, sur les épaules d'Horus, en son nom de Celui-qui-est-la-barque-*hénou*¹⁹¹ ; Horus t'a porté en son nom de Celui de la barque *hénou* pour te soulever en ton nom de Sokar¹⁹² ; Horus t'a porté en qualité de Celui de la barque *hénou* pour te soulever en qualité de Sokar, car c'est le fils soulevant son père »¹⁹³.

C'est à cette même procession cérémonielle que font allusion les passages suivants : « fais traverser

¹⁷¹ *przf rzf jr p.t tp.t dnh.wzfm 3pd 3j'zj mht.wzfn Jnpw phr phrw.t Hr m 3bdw wj.t Wsjr* : § 1122a-c.

¹⁷² *Hr pw wd nzf jr.t n jtzf* : § 261a.

¹⁷³ *jr~n nzk szzk Hr* : § 257a.

¹⁷⁴ *rzf wp rzf jn szf Hr mryzf* : § 179b ; cf. § 589b, 1330a, *2220c.

¹⁷⁵ *jp* : § 580a, 587a, 589a.

¹⁷⁶ *j'b ʿ.wt* : § 617a, 635a.

¹⁷⁷ *s'b* : § 841b.

¹⁷⁸ *qbh* : § 22a.

¹⁷⁹ § 740.

¹⁸⁰ § 737a-c, 1642, 1755a-c, 1794a-c, 2094a, TP 1052.

¹⁸¹ § 69a-b, 192b, 578d, *1858a, *1859b ; cf. § 583c, 591b.

¹⁸² § 619b.

¹⁸³ § 1980a-b.

¹⁸⁴ *rs* : § *1898b.

¹⁸⁵ *h'c* : § 1627a.

¹⁸⁶ *s'h'c* : § 617c.

¹⁸⁷ *wd'zf s3r.wzk h3'zf md.wtzk* : § 2202a.

¹⁸⁸ *nm.t 3 jr.t~n Hr n jtzf Wsjr N pn* : § 1550b.

¹⁸⁹ *s3m tw szzk Hr* : § 1979b.

¹⁹⁰ *h3 N pw h'~n Hr szh3f tw m3'zf tw przk rzk jr p.t* : § 2106a-b.

¹⁹¹ *w'bzk jrzk m Qbh w sb3.w h3zk hr nwh.w bj3 hr rmn.wj Hr m rnzf Jmj-Hnw* : § 138b-c.

¹⁹² *f3~n tw Hr m rn3f n Hnw(w) w3s3f tw m rnzk n Skr* : § 620b.

¹⁹³ *f3~n kw Hr m Hnw(w) w3s3f kw m Skr sz pw w3s3f jtzf* : § *1824a-c ; cf. § 1826a-b, *2240b.

ce N avec toi, Horus, fais-le traverser, Thot, sur l'extrémité de ta rémige, tel Sokar qui préside à la barque *maât*¹⁹⁴ ; Horus chargera ce N sur ses épaules pour confier ce N à Chou, dont les bras sont levés pour porter Nout »¹⁹⁵.

Un bracelet datant précisément du règne de l'Horus Djer est constitué de treize plaques d'or et de quatorze plaques de turquoise, où alternent deux entités divines¹⁹⁶ [fig. 7]. On y reconnaîtra un faucon « couché » en turquoise pour représenter Sokar, le dieu chthonien et nocturne, et un faucon « dressé » en or pour figurer l'Horus des vivants, le roi régnant, chacun étant perché sur une « façade de palais ».

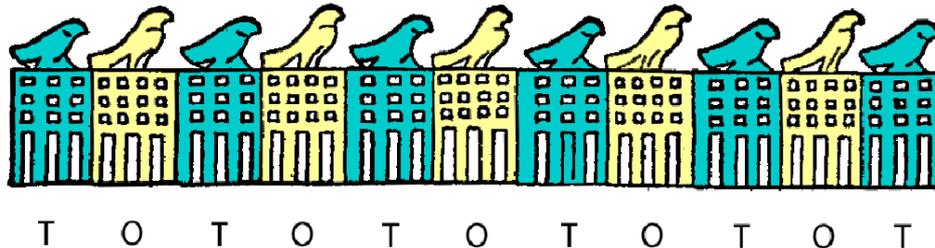
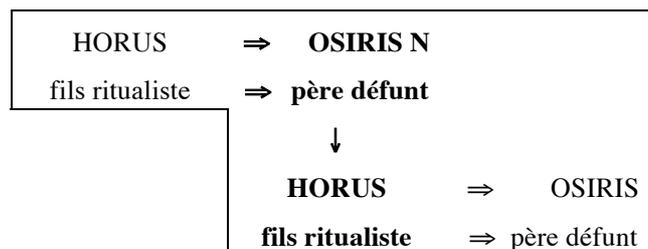


Fig. 7. Bracelet du règne de l'Horus Djer (I^{re} dynastie). Composition : T = turquoise, O = or (dessin colorisé d'après W.B. EMERY, *Archaic Egypt*, 1961, p. 229).

11. Le défunt (Horus) officiant d'Osiris

Ainsi que l'a démontré H. Willems, le père défunt est susceptible de jouer à son tour le rôle de l'officiant (Horus), c'est-à-dire celui du fils-aimé (*s3-mr3f*), pour le dieu (Osiris) : « Being thus restored to life, the deceased himself also becomes a ritualist and assists in the mummification of Osiris. He becomes, as it were, a *netherworldly* embodiment of the "beloved son" who takes care of the funerary rituals for Osiris, the archetypal dead father »¹⁹⁷. Cette double fonction est une clef d'interprétation essentielle pour les TP comme pour les TS.



Il n'y a donc aucune confusion de la part des Égyptiens, contrairement à ce qu'affirmait R.O. Faulkner dans son commentaire du § *1950e-*1951b : « There has been confusion between Horus, i.e. the king's son, and Osiris the brother of Isis and Nephthys, i.e. the dead king »¹⁹⁸. Le passage se lit ainsi : « Que c'est vénérable, ceci qu'a vu mon visage, que c'est grand, ceci qu'ont vu

¹⁹⁴ *sd3 N pn hn3k Hr d3 sw Dhwtj m tp 3nd3k Skr js hntj m33.t* : § 1429a-c.

¹⁹⁵ *wdn n3f Hr N pn rmn.wj3fj.sp3f N pn n šw d3r 3wj hrj.w Nw.t* : § 1471a-b.

¹⁹⁶ Caire JE 35054 = CG 52008 ; cf. W.B. EMERY, *Archaic Egypt*, Penguin Books (1961), 1984, p. 229 ; M. SALEH, H. SOUROUZIAN, *Musée égyptien du Caire, Catalogue officiel*, Le Caire, 1987, n° 10.

¹⁹⁷ *The Coffin of Heqata (Cairo JdE 36418)*, OLA 70, 1996, p. 91.

¹⁹⁸ *The Ancient Egyptian Pyramid Texts*, Oxford, 1969, p. 282, n. 6.

mes yeux : la venue d'un *ba*, les cheveux noués, en protecteur de son père ! C'est lui qui se tient en Horus sur la berge, avec ses sœurs à son côté, Isis et Nephthys ! »¹⁹⁹ Le défunt est à la fois le frère d'Isis et Nephthys, en sa qualité d'Osiris, et l'Horus protecteur de son père, en sa qualité d'officiant du dieu « du serdab ». Une double identité apparaît, de la même façon, au § 1539a-b : « cette tienne sortie de ton domaine, cet Osiris N, c'est (aussi) la sortie d'Horus à ta recherche, cet Osiris N »²⁰⁰. On notera ici que le mystérieux théonyme Horus « Ba-iti-Répout »²⁰¹ s'applique tant à Osiris qu'à Horus le jeune.

Il faut rappeler d'autre part le fait, évoqué en introduction (1. Horus, le lointain / supérieur, le dieu), que le nom « Horus » est une désignation générique, susceptible par conséquent de nommer toute entité divine.

D'assez nombreux textes illustrent cette fonction ritualiste du défunt : « c'est N, Horus ! N est venu après son père, N est venu après Osiris²⁰² ; c'est N, ton fils, c'est N, Horus²⁰³ ; ce n'est pas N qui réclame de te voir dans cette tienne nature qui t'a échu, Osiris, qui réclame de te voir dans cette tienne nature qui t'a échu, c'est ton fils qui réclame de te voir dans cette tienne nature qui t'a échu, c'est Horus qui réclame de te voir dans cette tienne nature qui t'a échu²⁰⁴ ; c'est N, ton fils, c'est N, Horus, c'est N, le fils-aimé de son père, en son nom de Saméref²⁰⁵ ; lève-toi pour lui, son père, lève-toi pour lui, Osiris, car c'est lui, ton fils, c'est Horus²⁰⁶ ; assurément, cette tienne marche-ci, mon père N, est comme lorsque marche Horus vers son père Osiris²⁰⁷ ; assurément, cette tienne marche-ci, assurément, ces tiennes marches-ci, ce sont les marches d'Horus à la recherche de son père Osiris »²⁰⁸.

Pour dissiper la difficulté *logique* que pouvait soulever l'attribution à un défunt d'une fonction normalement dévolue à un vivant, un passage précise que c'est en qualité de messager (*wpwjtj*) de l'Horus vivant que le défunt se présente devant le créateur résidant dans le serdab : « il est venu vers toi en messager d'Horus, après t'avoir installé, père de l'Osiris N, sur le trône néset de Rê-Atoum pour que tu guides la population henmémet »²⁰⁹. Or c'est exactement le même procédé logique auquel recours le TS 312, commenté par H. Willems, où le défunt déclare : « je suis apparu en faucon divin. Horus m'a doté de son *ba* pour transmettre de ses nouvelles à Osiris dans la Dat »²¹⁰.

12. Les Horus stellaires

Dans le domaine astronomique aussi, il convient de distinguer soigneusement deux types d'Horus : *l'Horus créateur*, d'une part, Horus l'Ancien, représenté par Sah (notre boudrier d'Orion) dans le ciel du sud et par le centre de Mésékhti (notre Grande Ourse) dans le ciel du Nord, et *Horus l'enfant*, d'autre part, représenté par Séped, notre Sirius, l'étoile la plus brillante du ciel nocturne (magnitude -1,46).

¹⁹⁹ *wr=w nn m3~n hrzj '3=w nn m3~n jr.tj(εj) jw.t b3 snh m nd-jtεf. swt 'h' m Hr tp j.hmw.t sn.t(j)εf jr-gsεf 3s.t hn' Nb.t. Hw.t.*

²⁰⁰ *pr.tεk tn m prεk Wsjr N pn pr.t Hr m shnwεk Wsjr N pn.*

²⁰¹ *B3-jt(j)-Rp(w).t : § 580a, 767b.*

²⁰² *N pw Hr. j~n N m-ht jtεf j~n N m-ht Wsjr : § 493a.*

²⁰³ *N pw s3εk N pw Hr : § 973b.*

²⁰⁴ *n jn js N dbh m3εf tw m qdwεk pw hpr jrεk Wsjr dbh m3εf tw m qdwεk pw hpr jrεk jn s3εk dbh m3εf tw m qdwεk pw hpr jrεk jn Hr dbh m3εf tw m qdwεk pw hpr jrεk : § 1128a-1129b.*

²⁰⁵ *N pj s3εk N pj Hr N pj s3-mrεf jtεf m rnεf pw n S3-mrεf : § 1331a-b.*

²⁰⁶ *'h' nεf jtεf 'h' nεf Wsjr swt p(j) s3εk swt Hr : § 1683a-b.*

²⁰⁷ *jws(w) sm.tεk tn jt(εj) N mr sm Hr n jtεf Wsjr : § 1730a.*

²⁰⁸ *jwsw sm.tεk tn jwsw sm.wtεk j.ptn sm.wt Hr m shnw jtεf Wsjr : § 1860a-c ; cf. § 853b = *2138f, *1920d, *2227a.*

²⁰⁹ *j~nεf jrεk m wpwjtj Hr w wd~nεf tw jt Wsjr N hr ns.t R'-Tmw ssmεk hnm.t : § 1686a-c.*

²¹⁰ *jwεj h'εkw m bj k ntr(j). s'h~n wj Hr m b3εf r jt.t hr.tεf n Wsjr r D3.t : CT IV, 76h-77a.*

Pour ce qui concerne Sah et Mésekhti, on peut résumer la situation ainsi ²¹¹. Dans le ciel du sud, un Horus tripartite, c'est-à-dire les trois étoiles de notre baudrier d'Orion, est entouré par ses quatre Enfants, correspondants aux étoiles *alpha*, *bêta*, *gamma*, *kappa* d'Orion. Dans le ciel du nord, un Horus invisible, au centre de Mésékhti, est également entouré par ses quatre Enfants, correspondants cette fois au quadrilatère de notre Grande Ourse (*alpha*, *beta*, *delta*, *gamma*). Après l'invention du dogme osirien, ces deux Horus deviennent deux formes astrales d'Osiris, dont la particularité, pour l'une, est d'être *visible et tripartite* – comme la structure du serdab ! –, et, pour l'autre, d'être *invisible*. Dans les deux cas, toutefois, les Enfants d'Horus assument la fonction de gardiens de leur père.

Il n'est pas utile de reprendre ici en détail l'analyse consacrée à Sirius. On rappellera simplement que cet astre est nommé dans les TP « Horus-Séped » (*Hr-Spd*), « Horus en qualité de Celui de Sépédet » (*Hr jmj Spdtj*), « Celui de Sépédet » (*Spdtj*), « Séped » (*Spd*), ou encore « le Vivant » (*nh*) / « le Vivant fils de Sépédet » (*nh s3 Spd.t*). Il est considéré comme le fils de Sah, notre baudrier d'Orion, et de Sépédet, notre constellation du Grand Chien, eux-mêmes identifiés respectivement à Osiris et Isis à la suite de la Réforme osirienne. L'astérisme qui sert de cadre à cet Horus, on le voit, le prédisposait à incarner une figure astrale d'Horus l'enfant, ce qu'explique notamment cet extrait : « ta sœur Isis vient à toi, exultant de l'amour que tu inspires, tu l'as placée sur ton membre pour que ta semence pénètre en elle, (ta semence) qui est pointue en tant que Celui de Sépédet, Horus-Séped étant issu de toi en tant qu'Horus-en-qualité-de-Celui-de-Sépédet : ce te sera bénéfique, par lui, en ton nom d'Esprit *akh* qui est dans la barque djénéderou il te protégera en son nom d'Horus le fils qui a protégé son père » ²¹².

L'association des deux entités divines Horus aux yeux bleu lapis » (*Hr hsb3 jr.tj*) et « Horus aux yeux rouges » (*Hr dšr jr.tj*) avec les planètes Vénus et Mars n'est qu'une simple hypothèse (§ 253a).

Conclusion

On ne prétendra pas avoir épuisé ici tous les aspects de la stratification rédactionnelle des TP que permet de mettre en évidence l'analyse des différents « Horus ». On aura du moins tenté d'en faire ressortir les principales conséquences du point de vue des représentations du pouvoir.

La diffusion du dogme osirien, on l'a vu, a permis d'institutionnaliser un principe successoral, opérant tant dans la « société civile » que dans les pratiques monarchiques, selon lequel la légitimité est accordée au descendant direct, l'enfant Horus, plutôt qu'à la branche collatérale, l'oncle Seth. On peut parler d'une véritable mutation conceptuelle, et d'un *gain politique*, dans la mesure où le modèle archaïque opposant Horus et Seth ne proposait de résolution du conflit qu'à l'issue d'un combat *fratricide*, où l'emportait finalement le plus fort, blessé mais vainqueur. Que la règle du droit d'aînesse, dans le dogme osirien, ne soit pas thématifiée, bien qu'implicite, me paraît particulièrement révélateur de la mise en retrait délibérée du modèle archaïque : la question de la rivalité entre frères ne se pose pas, le jeune Horus, conçu dans des conditions pour le moins particulières, étant par essence un *enfant unique* ²¹³. Et son accession au trône ne doit souffrir, *par principe*, aucune contestation.

Mais la mise en retrait du modèle archaïque ne signifie pas son abandon, comme le prouvent ses multiples prolongements dans la littérature sacrée ou les représentations iconographiques du pouvoir, pour ne prendre que ces exemples. C'est sans doute que ce modèle, outre sa fonction de mythe fondateur, directement lié à Hiéaconpolis et au récit historiographique de la constitution de

²¹¹ On se reportera à notre étude sur « Les Enfants d'Horus : théologie et astronomie », *ENiM* 1, 2008, p. 7-14.

²¹² *j n=k sn.t=k 3s.t h'>t(j) n mrw.t=k d~n=k s(j) tp hms>k pr mtw.t=k jm>s spd>t(j) m Spdtj Hr-Spd pr jm>k m Hr jmj Spdtj* : § 632a-633b ; cf. § 1635b-1637b.

²¹³ On notera que le pluriel de *s3*, « fils », n'est pas usité en égyptien, le mot s'appliquant par définition au successeur légitime.

l'État égyptien, présentait encore bien des avantages pour les nécessaires démonstrations de force de l'autorité en place. Avec la Réforme osirienne, le roi est devenu l'incarnation d'Horus l'enfant : il tient du drame qui s'y joue sa légitimité institutionnelle et son droit à la répression. Mais il demeure, parallèlement, le lointain descendant d'Horus l'Ancien, qui lui confère son antique et redoutable puissance. Dans le ciel nocturne, les constellations reflétaient en garants immuables ces dispositions terrestres.

Indications bibliographiques

Généralités

T.G. ALLEN, *Horus in the Pyramid Texts. A Dissertation*, Chicago, 1916 ; H. KEES, *Horus und Seth als Götterpaar I-II*, Leipzig, 1923-1924 ; B.L. BEGELSBACHER-FISCHER, *Untersuchungen zur Götterwelt des Alten Reiches im Spiegel der Privatgräber der IV. und V. Dynastie*, *OBO* 37, 1981, p. 79-96 ; E. BROVARIKI, « Two Old Kingdom Writing Boards from Giza », *ASAE* 71, 1987, p. 31 (4) ; T.A.H. WILKINSON, *Early Dynastic Egypt*, Routledge, London, 1999, p. 286-287 ; G. MEURER, *Die Feinde des Königs in den Pyramidentexten*, *OBO* 189, 2002, p. 71-72 ; J. KAHL, *Frühägyptisches Wörterbuch* 3, Wiesbaden, 2004, p. 316-324.

1. Horus, le lointain / supérieur, le dieu

J. YOYOTTE, « Le roi Merdjefa-Rê et le dieu Sopdou. Un monument de la XIV^e dynastie », *BSFE* 114, 1989, p. 48 ; M. GILULA, « An Egyptian Etymology of the Name of Horus », *JEA* 68, 1982, p. 259-265 ; D. LORTON, « Considerations on the Origin and Name of Osiris », *VarAeg* 1, 1985, p. 113-126.

Sur la palette MMA 28.9.8 : P. MONTET, « Le Jeu du Serpent », *ChronEg* XXX/60, 1955, p. 189-197 ; H. ASSELBERGHS, *Chaos en Beheersing. Dokumenten uit aeneolothisch Egypte*, Leyde, 1961, fig. 170 ; W.C. HAYES, *The Scepter of Egypt* I, New York, 1990, p. 29, fig. 22 ; K.M. CIALOWICZ, *Les palettes égyptiennes aux motifs zoomorphes et sans décoration. Études de l'art prédynastique*, *Studies in Ancient Art and Civilization* 3, Cracovie, 1991, p. 48-49 ; J.-O. GRANSARD-DESMOND, *Les Canidae de la Préhistoire à la Ire Dynastie en Égypte et en Nubie*, 1999, n° 77 ; Fr. RAFFAELE, « Dynasty 0 », dans S. Bickel, A. Loprieno (éd.), *Basel Egyptology Prize* 1, *AegHelv* 17, 2003, p. 99-141.

2. Horus, le dieu-roi archétypal de Nékhen (Hiéakonpolis)

Sur l'équivalence dieu = roi, en général : J. ZANDEE, « Le Roi-Dieu et le Dieu-Roi dans l'Égypte ancienne », *Numen* 3, 1956, p. 230-234.

H. GOEDICKE, « A Note on the Early Cult of Horus in Upper Egypt », *ASAE* 56, 1959, p. 59-62 ; B. MENU, « Hiéakonpolis, berceau de la monarchie pharaonique », *Égypte, Afrique & Orient* 8, Avignon, févr. 1998, p. 18-21 ; *LGG* III, 670.

Sur Haroéris : F. CONTARDI, « Die älteste Beleg des Gottes Haroeris », *GöttMisz* 225, 2010, p. 55-61 ; A. TILLIER, *Recherches sur le dieu Haroéris*, thèse de l'univ. Montpellier 3, 2013 (inérite).

3. Le couple archaïque Horus et Seth

H. RANKE, « Eine alte Anspielung auf den Mythos von Horus und Seth », *ZÄS* 69, 1933, p. 104-106 ; B. MATHIEU, « Seth polymorphe : le rival, le vaincu, l'auxiliaire », *ENiM* 4, 2011, p. 137-158.

Sur le thème des relations sexuelles réciproques entre Horus et Seth, cf. J.G. GRIFFITHS, *The Conflict of Horus and Seth*, Liverpool, 1960, p. 41 sqq. ; H. TE VELDE, *Seth, God of Confusion*, 1967, p. 32-46 ; J.G. GRIFFITHS, *The Origins of Osiris*, 1980, p. 25 ; Chr. STURTEWAGEN, « Some observations concerning P. Cairo JE 52000 », *ASAE* 69, 1983, p. 241-245 ; J. BAINES, « Egyptian Myth and Discourse », *JNES* 50, 1991, p. 95 ; W. BARTA, « Zur Reziprozität der homosexuellen Beziehung zwischen Horus und Seth », *GöttMisz* 129, 1992, p. 33-38 ; K. MYSLIWIEC, « Un passage des Textes des Pyramides et la rencontre d'une tradition égyptienne avec une tradition grecque à l'époque ptolémaïque », dans M. Bietak *et al.* (éd.), *Zwischen den beiden Ewigkeiten. Festschrift G. Thausing*, Vienne, 1994, p. 154-158 ; A. AMENTA, « Some Reflections on the "Homosexual" Intercourse between Horus and Seth », *GöttMisz* 199, 2004, p. 7-21 ; Fr. SERVAJEAN, « Lune ou soleil d'or ? Un épisode des Aventures d'Horus et de Seth (P. Chester Beatty I r° 11,1-13,1) », *RdE* 55, 2004, p. 125-148 ; B. SCHUKRAFT, « Homosexualität im Alten Ägypten » *SAK* 36, 2007, p. 297-331 ; J.-F. NARDELLI, *Homosexuality and Liminality in the Gilgames and Samuel*, *Classical and Byzantine Monographs* LXIV, Amsterdam, 2007, p. 78-93 (« Horus and Seth in the Pepi I Spell »).

4. *Horus ou Horus-Seth, le roi régnant*

B. MATHIEU, « Seth polymorphe : le rival, le vaincu, l'auxiliaire », *ENiM* 4, 2011, p. 137-158.

5. *Horus « héliopolitainisé », l'Œil d'Horus et les Enfants d'Horus*

Sur le peigne de Ouadjy (Caire JE 47176) : T.A.H. WILKINSON, *Early Dynastic Egypt*, Routledge, London, 1999, p. 184-185.

Sur Horus l'Ancien (*Hr smsw*) : H.G. FISCHER, *Varia, Egyptian Studies I*, MMA, New York, 1976, p. 89 ; *LGG V*, 290.

Sur Horus le vénérable (*Hr wr*) : *LGG V*, 249-252. Pour le § 116a-b, il faut rectifier le découpage de K. Sethe : cf. F. CONTARDI, « Die älteste Beleg des Gottes Haroeris », *GöttMisz* 225, 2010, p. 55-61.

Sur l'Œil d'Horus en général : G. RUDNITZKY, *Die Aussage über « das Auge des Horus »*, Copenhague, 1956 ; J.G. GRIFFITHS, « Remarks on the Mythology of the Eyes of Horus », *ChronEg* XXXIII, 1958, p. 182-193 ; R. ANTHES, « Das Sonnenaug in den Pyramidentexten », *ZÄS* 86, 1961, p. 1-21 ; W. WESTENDORF, *LÄ* III/1, 1980, col. 48-51, s. v. Horusauge ; A. FEHLIG, « Königskrone und Horusauge », *GöttMisz* 90, 1986, p. 11-25 ; L. TROY, « Painting the Eye of Horus », dans *Hommages à J. Leclant, BiEtud* 106/1, 1994, p. 351-360 ; Fr. SERVAJEAN, « Le tissage de l'Œil d'Horus et les trois registres de l'offrande. À propos de la formule 608 des Textes des Sarcophages », *BIFAO* 104, 2004, p. 523-552 ; A.M. ROSSO, « Une nouvelle tentative pour décoder la "symbolique" de l'Œil d'Horus », dans J.-Cl. Goyon, Chr. Cardin (éd.), *Actes du IX^e Congrès international des Égyptologues II, OLA* 150, 2007, p. 1621-1628.

Sur les Enfants d'Horus : J. KETTEL, « Canopes, *rdw.w* d'Osiris et Osiris-Canope », dans *Hommages à J. Leclant, BiEtud* 106/3, 1994, p. 315-330 ; B. MATHIEU, « Les Enfants d'Horus : théologie et astronomie », *ENiM* 1, 2008, p. 7-14.

Sur la version du § 2101a-b dans le papyrus MAFS T 2147 : C. BERGER-EL NAGGAR, « Des Textes des Pyramides sur papyrus dans les archives du temple funéraire de Pépy I^{er} », dans S. Bickel, B. Mathieu (éd.), *D'un monde à l'autre. Textes des Pyramides & Textes des Sarcophages, BiEtud* 139, 2004, p. 90.

6. « *Horus en Osiris* », le créateur « osirianisé »

« Horus sous forme d'Osiris » (*Hr jmj Wsjr*) est absent du *LGG V*.

D. MEEKS, Chr. FAVARD-MEEKS, *La Vie quotidienne des dieux égyptiens*, Paris, 1995, p. 46 ; B. MATHIEU, « Mais qui est donc Osiris ? Ou la politique sous le lindeul de la religion. », *ENiM* 3, 2010, p. 77-107.

7. *Horus l'enfant*

E. FEUCHT, *Das Kind im Alten Ägypten: die Stellung des Kindes in Familie und Gesellschaft nach altägyptischen Texten und Darstellungen*, Frankfurt, New York, 1995, p. 527-530 ; S. SANDRI, *Har-Pa-Chered (Harpokrates). Die Genese eines ägyptischen Götterkindes, OLA* 151, 2006 ; *id.*, « Har-Pa-Chered (Harpokrates). Die Genese eines Göttlichen Kindes », dans J.-Cl. Goyon, Chr. Cardin (éd.), *Actes du IX^e Congrès international des Égyptologues II, OLA* 150, 2007, p. 1685-1694 ; A. FORGEAU, *Horus-fils-d'Isis. la jeunesse d'un dieu, BiEtud* 150, 2010.

Sur la graphie défective *h(r)d* : J. KAHL, « Die Defektivschreibungen in den Pyramidentexten », *LingAeg* 2, 1992, p. 100.

Sur « Horus fils d'Osiris » (*Hr-s3-Wsjr*) : *LGG V*, 285-286.

Sur « Horus le nourrisson » (*Hr-nhn*) : *LGG V*, 266 (sans réf. aux TP).

« Horus l'enfant » (*Hr-hrd*) et « Horus le jeune » (*Hr-rmp*) sont absents du *LGG*.

L'appellation « Harsiésis » (*Hr-s3-Ḳs.t*) est absente des TP ; rectifier *LGG V*, 283 ; et cf. A. FORGEAU,

Horus-Fils-d'Isis. La jeunesse d'un dieu, BiEtud 150, 2010, p. 15, n. 1.

Sur le groupe du Brooklyn Museum (39.119) représentant Pépy II sur les genoux de sa mère Ânkhesenpépy II : G. JÉQUIER, *Douze ans de fouilles...*, 1940, p. 63, fig. 19 ; Biri FAY, « Royal Women as represented in sculpture », dans N. Grimal (éd.), *Les critères de datation stylistiques à l'Ancien Empire, BiEtud 120*, Ifao, Le Caire, 1998, p. 167-168 et fig. 16-17 ; J.F. ROMANO, « Sixth Dynasty Royal Sculpture », *ibid.*, p. 248-252.

Sur le thème du triomphe du faible sur le fort : Th. BARDINET, *Les Papyrus médicaux de l'Égypte pharaonique*, Paris, 1995, p. 490.

Sur la statue Caire JE 69771 : É. DRIOTON, « Une statue prophylactique de Ramsès III », *ASAE 39*, 1939, p. 70-73 ; KRI V, 262, 10-14 ; J.F. BORGHOUTS, *Ancient Egyptian Magical Texts, NISABA 9*, 1978, p. 92 [139].

Sur la légende d'Héraclès étouffant des serpents dans son berceau : A. FORGEAU, « Horus enfant, quel nom, quel champ d'action ? », *BSFE 153*, mars 2002, p. 6-7.

8. Horus qui a protégé son père (Harendotès)

Pour Harendotès : *LGG V*, 268-269 (sans réf. aux TP).

T.G. ALLEN, *Horus in the Pyramid Texts. A Dissertation*, Chicago, 1916 ; H. GOEDICKE, « A Note on the Early Cult of Horus in Upper Egypt », *ASAE 56*, 1959, p. 59-62 ; D. MEEKS, *LÄ II/7*, 1977, col. 964-966 ; A. FORGEAU, *Horus-fils-d'Isis. la jeunesse d'un dieu, BiEtud 150*, 2010, p. 26-28.

Sur la traduction du théonyme *Hr-nd(w)-jtꜣf*, « Harendotès » : B. MATHIEU, « L'emploi du *yod* prothétique dans les textes de la pyramide d'Ounas et son intérêt pour la vocalisation de l'égyptien ancien », *BIFAO 96*, 1996, p. 319.

Sur le conflit entre les deux logiques successorales (père > fils vs père > frère) : Sh. ALLAM, « Legal Aspects in the 'Contendings of Horus and Seth' », dans *Studies in Pharaonic Religion and Society in Honour of J. Gwyn Griffiths*, EES, Londres, 1992, p. 139 ; M. CAMPAGNO, « Judicial Practices, Kingship and the State in the 'Contendings of Horus and Seth' », *ZÄS 133*, 2006, p. 20-33 ; P. VERNUS, « Jalousie des dieux, jalousie des hommes dans l'Égypte pharaonique », dans E. Rouillard-Bonraisin (éd.), *Jalousie des dieux, jalousie des hommes, Homo Religiosus, série II*, vol. 10, 2011, p. 45-70.

Sur le genre littéraire dont relève le « conte » néo-égyptien d'Horus et Seth (P. Chester Beatty I, r° = P. BM 10681) : B. MATHIEU, « Les "Procès". Un genre littéraire de l'Égypte ancienne », dans E. Bechtold, A. Gulyás, A. Hasznos (éd.), *From Illahun to Djeme. Papers presented in Honour of U. Luft*, BAR-IS 2311, Oxford, 2011, p. 161-166.

Pour le P. méd. Londres 43 = 14, 2-3 : Th. BARDINET, *Les Papyrus médicaux de l'Égypte pharaonique*, Fayard, Coll. « Penser la médecine », Paris, 1995, p. 490.

Pour le TP 477 : voir B. MATHIEU, « Un épisode du procès de Seth au tribunal d'Héliopolis (Spruch 477, Pyr. § 957a-959e) », *GöttMisz 164*, 1998, p. 71-78 ; J. ASSMANN, *Mort et au-delà dans l'Égypte ancienne* [trad. par N. Baum], Paris, 2003, p. 118-119.

Le voyage de Horemkhâouef est évoqué dans la stèle MMA 35.7.55, publiée par W.C. HAYES, « Horemkhâouef of Nekhen and his Trip to It-towe », *JEA 33*, 1947, p. 3-11 et pl. II.

Sur l'assimilation de Min à Horus fils d'Isis : D. FRANKE, « Middle Kingdom Hymns, other Sundry religious texts – an inventory », dans S. Meyer (éd.), *Egypt. Temple of the Whole World, Studies in Honour of J. Assmann*, Leiden, Boston, 2003, p. 107-110 ; A. FORGEAU, *Horus-fils-d'Isis. la jeunesse d'un dieu, BiEtud 150*, 2010, p. 158-192.

9. Horus officiant du défunt (Osiris)

B. MATHIEU, « Mais qui est donc Osiris ? Ou la politique sous le linceul de la religion », *ENiM 3*, 2010, p. 77-107.

10. Horus officiant de Sokar (le défunt)

Sur les processions sokariennes : C.J. BLEEKER, *Egyptian Festivals. Enactments of Religious Renewal*, Leiden, 1967, p. 51-90 ; G.A. GABALLA, K.A. KITCHEN, « The Festival of Sokar », *Orientalia* 38/1, 1969, p. 1-76 ; E. BROVARSKI, *LÄ V*, 1984, col. 1055-1074, s. v. « Sokar » ; C. GRAINDORGE, *Le dieu Sokar à Thèbes au Nouvel Empire*, 2 vol., *GOF* 28, 1994 ; T.A.H. WILKINSON, *Early Dynastic Egypt*, Routledge, London, 1999, p. 296 et 301-302 ; A. JIMENEZ SERRANO, *Royal Festivals in the Late Predynastic Period and the First Dynasty*, *BAR-IS* 1076, Oxford, 2002, p. 92-98 ; K.J. EATON, « The Festivals of Osiris and Sokar in the Month of Khoiak: The Evidence from the Nineteenth Dynasty Royal Monuments at Abydos », *SAK* 35, 2006, p. 75-101.

Sur le rite de la circulation autour des murs de Memphis : *dbn=k Inb(.w) hn' Hnw(w)*, « tu parcourras les Murs avec Celui de la barque hénou » (*CT* V, 292e [TS 439]). Voir également P. Leyde T 32, VI, 16-17 (Fr.R. HERBIN, *Le livre de parcourir l'éternité*, *OLA* 58, 1994, p. 224-225) : *m=k Hnw(w) wbn(=w) hr mfh (m) hrw pfy n(y) phr njw.t=f*, « tu verras Celui de la barque hénou levé sur le traîneau en ce fameux jour de faire le tour de sa cité ».

Sur le bracelet du règne de Djer (Caire JE 35054 = CG 52008) : W.B. EMERY, *Archaic Egypt*, Penguin Books (1961), 1984, p. 229 ; M. SALEH, H. SOUROUZIAN, *Musée égyptien du Caire, Catalogue officiel*, Le Caire, 1987, n° 10.

11. Le défunt (Horus) officiant d'Osiris

H. WILLEMS, *The Coffin of Heqata (Cairo JdE 36418)*, *OLA* 70, 1996, p. 91 ; *id.*, « Shu-Spells in Practice », dans H. Willems (éd.), *The World of the Coffin Texts*, *EgUit* 9, 1996, p. 197-209 ; *id.*, « The Embalmer Embalmed », dans J. van Dick (éd.), *Essays on Ancient Egypt in Honour of H. Te Velde*, Groningen, 1997, p. 343-372 ; *id.*, « The Social and Ritual Context of a Mortuary Liturgy of the Middle Kingdom (*CT* Spells 30-41) », dans H. Willems (éd.), *Social Aspects of Funerary Culture in the Egyptian Old and Middle Kingdom*, *OLA* 103, 2001, p. 253-372 ; B. MATHIEU, « La signification du serdab dans la pyramide d'Ounas. L'architecture des appartements funéraires royaux à la lumière des Textes des Pyramides », dans C. Berger, B. Mathieu (éd.), *Études sur l'Ancien Empire*, p. 289-304 ; *id.*, « Mais qui est donc Osiris ? Ou la politique sous le linceul de la religion », *ENiM* 3, 2010, p. 77-107.

12. Les Horus stellaires

LGG V, 287 (pour *Hr-Spdw*, *Hr-Spdtj*).

G.A. WAINWRIGHT, « Orion and the Great Star », *JEA* 22, 1936, p. 45-46 ; R. ANTHES, « Horus als Sirius in den Pyramidentexten », *ZÄS* 102, 1975, p. 1-10 ; L. BONGRANI FANFONI, « Sothis, il sovrano e la stella del mattino nei testi delle Piramidi », *OrAnt* 19, 1980, p. 279-283 ; J. YOYOTTE, « Le roi Merdjefa-Rê et le dieu Sopdou. Un monument de la XIV^e dynastie », *BSFE* 114, 1989, p. 17-63 ; N. BEAUX, « Sirius, étoile et jeune Horus », dans *Hommages à J. Leclant*, *BiEtud* 106/1, 1994, p. 61-72 ; B. MATHIEU, « Les Enfants d'Horus : théologie et astronomie », *ENiM* 1, 2008, p. 7-14 ; N. GUILHOU, « Dénomination des astres dans les Textes des Pyramides », *Cultural Heritage of Egypt and Christian Orient* 6, Golenishev Egyptological Center, Moscou, 2011, p. 28-48 ; A.S. VON BOMHARD, « Ciels d'Égypte. Le "ciel du sud" et le "ciel du nord" », *ENiM* 5, 2012, p. 73-102.